

COLLECTION LATOMUS

VOL. XXVI

Jacques HEURGON

Professeur à la Sorbonne

Trois études
sur le « Ver sacrum »



LATOMUS

REVUE D'ÉTUDES LATINES

61, AVENUE LAURE,

BRUXELLES (BERCHEM)

1957

UNIVERSITAT AUTÒNOMA DE BARCELONA
Servei de Biblioteques



1500179073

KQ
404

COLLECTION LATOMUS

VOL. XXVI

Jacques HEURGON

Professeur à la Sorbonne

**Trois études
sur le « Ver sacrum »**



LATOMUS
REVUE D'ÉTUDES LATINES
61, AVENUE LAURE,
BRUXELLES (BERCHEM)
1957

AUTONOMIA UNIVERSITATIS
FACULTAT DE LLETRES
BIBLIOTECA

INTRODUCTION (1)

Au point de départ de leurs migrations, certains peuples de l'Italie primitive aimaient retrouver une vieille légende qui en dérobait la réalité sordide et violente sous les couleurs de la poésie et le prestige de la religion. Investis d'une mission sacrée, ils avaient été les instruments de la volonté d'un dieu et les instruments d'un rite. C'est ce que les Latins appelaient *uer sacrum*, « printemps sacré » (2).

Le récit le plus complet et le plus détaillé d'un *uer sacrum* nous est fourni par Strabon, retraçant l'origine des Samnites : « Au cours d'une longue guerre contre les Ombriens, les Sabins firent vœu — comme cela se fait aussi quelquefois chez les Grecs — de consacrer tout ce qui naîtrait cette année-là ; ayant donc remporté la victoire, ils sacrifièrent une partie de leur production et en consacrèrent l'autre ; mais, une famine étant survenue, quelqu'un leur dit qu'il fallait aussi consacrer les enfants : ce qu'ils firent. Ils vouèrent à Mars les enfants qui leur étaient nés, et, quand ceux-ci eurent atteint l'âge d'homme, ils les envoyèrent fonder une colonie ; un taureau les conduisait ; arrivé dans le pays des Osques, il se coucha sur le sol ; alors, ayant chassé les indigènes, ils s'installèrent à leur place, et, selon les prescriptions des devins, immolèrent à Mars le taureau qu'il leur avait donné pour guide » (3). Ils prirent alors le nom de Samnites.

On racontait la même chose, ou presque, de beaucoup d'autres peuples de l'Italie. C'est ainsi qu'on prétendait qu'un *uer sacrum*

(1) Nous n'avons pas pu utiliser, pour les études qui suivent, le récent article *Ver sacrum*, de W. EISENHUT, (dans *P. W.*, VIII A, 1, col. 91 sq.) qui a paru quand elles étaient rédigées. Nous nous félicitons d'autant plus de l'accord imprévu et significatif qui se révèle entre ses conclusions et les nôtres, en particulier, contre l'opinion courante, sur le fait que Mars seul était, à l'origine, le dieu du *uer sacrum*.

(2) FEST. PAUL., p. 519 L. ; MARQUARDT, *Staatsverw.* III, p. 370 ; WISSOWA, *R.u.K.d.R²*, p. 145 sq. ; DE SANCTIS, *Stor. d. Rom.*, IV, II, 1, p. 318.

(3) STRAB., V, 4, 12, p. 250 : *Περὶ δὲ Σαννιτῶν καὶ τοιοῦτός τις λόγος φέρεται, διότι πολεμοῦντες Σαβῖνοι πολὺν χρόνον πρὸς τοὺς Ὀμβρικοὺς εὔξαντο, καθάπερ τῶν Ἑλλήνων τινές, τὰ γενόμενα τῷ ἔτει τούτῳ*

avait conduit les Sabins au lac de Cutilia qui, dans les montagnes de la Sabine, resta pour eux comme l'ombilic du monde (1) ; que des Sabins, à la suite d'un pivert, s'étaient établis dans le Pice-num (2) ; que des Sabins, partis du territoire de Réate, avaient occupé le Septimontium romain, d'où ils avaient chassé les Sicules et les Ligures, et là, ils s'étaient dénommés *sacrani*, *nam uere sacro nati erant* (3). Et c'est encore en accomplissement d'un *uer sacrum* que, vers 288, les Mamertins s'étaient emparés de Messine (4).

Et tout de suite, deux traits fondamentaux de cette tradition doivent être soulignés, qui ne sont pas sans importance pour une juste interprétation du rite. C'est d'abord que, sous sa forme originelle, il paraît étroitement lié au culte de Mars. On a pu parfois le contester (5), parce que l'on connaît à Messine un *uer sacrum* d'Apollon, et à Rome un *uer sacrum* de Jupiter : adaptations particulières du *uer sacrum* primitif, dont des circonstances spéciales de lieu et de temps expliquent la destination nouvelle. C'est à Mars, dieu militaire, mais aussi protecteur de la vie agricole, qu'il était voué dans le principe. On en apportera ci-après (6) une preuve inédite. Dès maintenant, l'ensemble de la tradition, le caractère des animaux sacrés, taureau ou pivert, qui y intervenaient, le nom encore des Mamertins tiennent un langage sans équivoque.

En outre il s'agit là d'un mythe proprement italique, et plus précisément sabin, ou, si l'on préfère, propre à ce groupe des Italiques que les modernes rangent sous la dénomination de popula-

καθιερωσαι, νικήσαντες δὲ τῶν γενομένων τὰ μὲν κατέθυσαν, τὰ δὲ καθιέρωσαν· ἀφορίας δὲ γεννηθείσης, εἰπέ τις ὡς ἐχρῆν καθιερωσαι καὶ τὰ τέκνα. Οἱ ἐποίησαν τοῦτο καὶ τοὺς γενομένους τότε παῖδας Ἄρεως ἐπεφήμισαν, ἀνδρωθέντας δ' ἔστειλαν εἰς ἀποικίαν, ἠγήσατο δὲ ταῦρος· ἐν δὲ τῇ τῶν Ὀπικῶν κατευνασθέντος... ἐκβαλόντες ἐκείνους ἰδρῶθησαν αὐτόθι καὶ τὸν ταῦρον ἐσφαγίασαν τῷ Ἄρει τῷ δόντι αὐτὸν ἠγεμόνα κατὰ τὴν τῶν μάντεων ἀπόφησιν.

(1) DION. HAL., I, 16, 4 ; II, 49, 2 sq. (d'après CATON) ; PL., N. H., III, 109 d'après VARRON).

(2) FEST. PAUL., p. 235 L. ; PL., N.H., III, 110 ; en dernier lieu, MERKELBACH, *Spechtfahne und Stammsage der Picenter (Studi in onore di U.E.Paoli)*, 1955, p. 513 sq.

(3) FEST., p. 424 L. ; sur les rapports du *uer sacrum* avec la légende de Romulus et Rémus, CARCOPINO, *La louve du Capitole*, 1925, p. 64 sq.

(4) *Infra*, p. 25 sq.

(5) WISSOWA, *R.u.K.d.R²*, p. 145, n. 7 ; HERMANSEN, *Stud. über d. Ital. u. d. Röm. Mars*, 1940, p. 98 sq.

(6) *Infra*, p. 46 sq.

tions sabelliennes. Car les Mamertins sont des Samnites, et les Samnites, sous leur nom grec *Saunitai*, se révèlent eux-mêmes proches parents des Sabins (1), et ce sont les Sabins qu'un *uer sacrum* avait conduits à Cutilia, dans le Picenum et à Rome. Toutes ces variantes d'une même légende semblent avoir été élaborées en milieu sabin, pour rendre compte du plus ancien passé sabin, consignées dans les *ιστορίαί επιχωροί* que mentionne Denys d'Halicarnasse (2), et introduites à Rome par des auteurs qui, Sabins d'adoption comme Caton ou de naissance comme Varron, les ont recueillies avec complaisance.

Sans doute, ce rite martial et sabin n'est pas sans offrir quelques ressemblances avec des institutions religieuses et militaires attestées en dehors du monde sabin, en dehors du monde italique, en Grèce ou en Gaule ; en sorte que l'on a pu soutenir que le *uer sacrum* était commun à tous les Indo-européens, et qu'il fallait chercher en Europe centrale sa lointaine origine (3). Mais il ne semble pas que des rapprochements partiels entraînent de si vastes conséquences. Le schéma classique que nous devons à Strabon est en effet un tout complexe, comprenant plusieurs parties articulées ensemble ; et les ressemblances qu'on signale ne portent d'habitude que sur l'une ou l'autre des parties de ce tout, sans justifier par conséquent une appréciation générale.

A l'analyse, le *uer sacrum* se décompose en deux, et même trois éléments qui ne semblent pas organiquement unis.

Il y a d'abord le *uer sacrum* proprement dit. Lorsqu'un fléau naturel, peste ou disette, s'abattait sur leurs maigres champs, lorsqu'une guerre difficile entravait leur expansion, les Sabins consacraient à Mars, comme sa propriété absolue, toute la production végétale, animale, humaine même du printemps suivant. *Ver* dans cette expression a le même sens prégnant que peut avoir *annus*, qui ne désigne pas seulement un espace de temps, mais le produit de l'année (4), la récolte, et cette signification reparaît dans le mot *annona*. *Ver* était donc l'équivalent d'*annus*, et les auteurs grecs ne l'ont jamais traduit que par *ἐνιαυτός* : c'était l'année restreinte à sa saison la plus féconde. Et c'est dans cette acception que l'on

(1) DEVOTO, *Gli antichi Italici*², 1951, p. 114.

(2) DION. HAL., II, 49, 4.

(3) BORGEAUD, *Les Illyriens en Grèce et en Italie*, 1943, p. 97 sq.

(4) ERNOUT-MEILLET, *Dict. Étym.*, s. v. *annus* ; cf. LUC., IX, 437 ; TAC., *Germ.*, 14, 5.

pouvait parler d'un printemps « sacré », c'est-à-dire « consacré ».

Mais à ce premier élément en était rattaché un second, par un lien assez artificiel ; c'était l'expulsion des jeunes et leur mission colonisatrice. On a noté dans le récit de Strabon la péripétie inattendue, qui se retrouve dans d'autres exemples, qui l'introduisait. Les Sabins, pressés par une dure nécessité, ont voué un *uer sacrum* ; mais, ayant consacré, et en partie sacrifié, le croît de leurs troupeaux, ils ont cru pouvoir se dispenser de consacrer leurs enfants nouveaux-nés. Un devin ou, dans la version mamertine, un oracle les invite à procéder à l'exécution intégrale de leur vœu. Ils consacrent donc les enfants, mais ne les immolent point, et, lorsqu'ils sont devenus grands, ils les envoient au loin en quête d'une nouvelle patrie. Et l'on présentait d'habitude ce rite d'expulsion, qui remplaçait les sacrifices humains prescrits, comme une concession bienveillante du dieu et comme un signe d'adoucissement des mœurs ⁽¹⁾.

Troisième élément enfin du *uer sacrum*, solidaire du second, sans être absolument nécessaire : la migration des *iuvenes* était guidée par un animal sacré, attribut de Mars en général. C'était le taureau dans la légende des Samnites, et le pivert dans celle des Picènes ; et le nom de l'animal conducteur se retrouvait dans celui de la ville où il s'était arrêté ou du peuple qu'il avait guidé : *Bouianum*, métropole des Samnites, tirait son nom de *bos* ⁽²⁾, et les Picènes du pivert ou *picus*. Et c'est pour cette raison encore que l'on soupçonne dans d'autres ethniques également zoophores, *Hirpini* ou *Lucani*, le souvenir de printemps sacrés dont un loup, *hirpos* ou *lukos*, avait été l'archégète ⁽³⁾. Il n'est pas jusqu'au nom même des *Itali*, qui, rapproché de *uitulus*, n'ait permis de supposer à l'origine du peuplement de l'*Italia*, c'est-à-dire, dans ses limites primitives, de la Calabre actuelle, un *uer sacrum* de jeunes taureaux ⁽⁴⁾.

Laissons de côté ici, si intéressant et riche de suggestions qu'il puisse paraître, ce troisième élément de l'animal conducteur. Des deux autres, consécration du printemps, expulsion des jeunes hommes, il est difficile de dire lequel est le plus important. On a l'impression, en tout cas, qu'il y a là non pas un seul rite, mais deux rites

(1) FEST. PAUL., p. 519 L.

(2) MOMMSEN, *Unterital. Dial.*, p. 173 ; ALTHEIM, *Röm. Religionsgesch.*, I (1951), p. 17 sq. et p. 299.

(3) SCHULTEN, *Ital. Namen u. Stammen*, *Klio*, II, 1902, p. 167 sq. ; HERMANSSEN, *ibid.*, p. 99 sq.

(4) ALTHEIM, *Gesch. d. Lat. Sprache*, 1951, p. 25 sq.

primitivement distincts, et que les Sabins, quand ils reconstituaient les origines de leur race, ont tant bien que mal soudés.

Cela étant, les analogies sur lesquelles on se fonde pour affirmer le caractère généralement indo-européen du *uer sacrum* ne portent d'habitude, quand on y regarde de près, que sur l'un des deux éléments à l'exclusion de l'autre. Nulle part, sauf erreur, on ne trouve en dehors du monde sabin une forme de légende qui lui soit, dans tout son développement, superposable. Toutes les entreprises colonisatrices ne sont pas pour autant des printemps sacrés. On cite la grande migration celtique, rapportée par Tite-Live et Justin, qui fut lancée, sous la conduite des neveux d'Ambigat Ségovèse et Bellovèse, en direction de la forêt Hercynienne et de l'Italie. Les Gaulois, dit Justin, souffrant d'un excédent de population, envoyèrent 300.000 hommes à la recherche d'un nouveau séjour, *uelut uer sacrum* (1). Mais, quoique Justin résume le Gaulois Trogue Pompée, il ne ressort pas de sa comparaison, *uelut uer sacrum*, que le *uer sacrum* fût une institution celtique. C'était « une sorte » de *uer sacrum*, à laquelle manquait la première pièce, la consécration même du printemps. Ou alors, il faudrait ranger sous la même rubrique toutes les migrations dont parle l'histoire. Ce qui y ressemble le plus, dans le monde antique, c'est ce que les mythographes nous apprennent de la dîme humaine vouée à l'Apollon de Delphes, telle qu'elle intervient dans la légende de fondation de certaines colonies grecques (2). C'est à quoi sans doute songe Strabon lorsque, à propos du *uer sacrum* des Samnites, il note *καθάπερ τῶν Ἑλλήνων τινές* (3) : nous y reviendrons ; mais remarquons tout de suite que cette tradition relative à la *δεκάτη* ne contient aucune trace de *uer sacrum* à proprement parler, si par ces mots l'on entend un vœu portant sur toute la production, bêtes, gens et récolte, d'une année.

Et d'autre part, la consécration du printemps, séparée de l'expulsion des *iuuenes*, prend sa place naturelle dans un ensemble de rites de fertilité abondamment attesté dans toutes les religions du monde. L'offrande aux dieux, et la consommation rituelle des premiers fruits de la saison, sont pratiquées par tous les primitifs (4). Il est à peine besoin de rappeler, à Athènes, la miche de pain et les

(1) JUST., XXIV, 4, 1.

(2) BENNO SCHMID, *Stud. z. griech. Ktisissagen*, 1947, p. 154, sq.

(3) STRAB., V, 4, 12, p. 250 ; cf. *supra*, p. 5.

(4) GJERSTAD, *Tod und Leben*, *Arch. f. Religionswiss.*, 1928, XXVI, p. 182.

fruits variés offerts à Apollon à la fête des *Thargelia*, ou la place que tenait en général la *panspermia* ou la *pankarpia* dans les fêtes de la Grèce (1). La consécration et l'offrande des prémices n'étaient pas moins traditionnelles en Italie, mais il n'est pas inutile de remarquer pour la suite qu'à Rome le dieu à qui elles revenaient n'était ni Mars, ni Apollon, mais Jupiter. C'est Jupiter que le tyran étrusque Mézence avait frustré de ses droits en réclamant pour lui les prémices des vignes latines (2), et c'est à Jupiter qu'à la fête des *Vinalia* on offrait les libations du vin nouveau (3).

Toutefois, si le *uer sacrum* prend place dans le cadre des cérémonies que les religions antiques réservent aux rites de fertilité, il s'en distingue par plusieurs traits : au lieu que les offrandes printanières concernent particulièrement les productions végétales, le *uer sacrum* intéresse surtout les animaux, et l'on ne s'en étonnera pas si l'on songe que les peuples sabins, dont il reflète la civilisation, étaient avant tout des peuples d'éleveurs. En second lieu, les prémices, comme le nom l'indique, ne constituaient qu'une partie et la primeur des fruits de l'année, au lieu que le *uer sacrum* est massif et total. Et il est d'ailleurs exceptionnel, voué sous la pression d'une calamité publique, et inassimilable à une cérémonie régulière.

Si, pourvu de ces caractères complexes et dont l'ensemble apparaît spécifiquement sabin, le thème du *uer sacrum* est, on l'a dit, largement répandu dans le trésor des traditions italiques, nous ne pouvons la plupart du temps le ressaisir que sous la forme d'allusions, brèves et vagues, à des légendes qui se perdent dans la nuit des temps protohistoriques. Bien curieuse, parmi celles-ci, nous a paru celle de la fondation de Capène et du *lucus Feroniae*, sous la forme spécifique que la tradition sabine prêtait à cet épisode de la colonisation étrusque. Mais dans deux cas privilégiés, il nous est permis, grâce à des récits suffisamment circonstanciés et relatifs à des événements plus récents, d'examiner le mythe à la lumière, encore naissante ou déjà limpide, de l'histoire. Il s'agit du *uer sacrum* par lequel les Mamertins excusaient en le sublimant leur coup de force sur Messine en 288, et de celui que les Romains eurent l'imprudence de vouer à Jupiter en 217.

(1) NILSSON, *Gesch. d. griech. Rel.*, I, 1941, p. 116 sq.

(2) CAT. *ap. MACR.*, *Sat.*, III, 5, 10 (= *H. R. R.*, *Or.*, I, 12) ; *PL.*, *N. H.*, XIV, 88.

(3) CARCOPINO dans *Dict. Ant.*, V, p. 893 sq., s.v. *Vinalia* ; BRUHL, *Liber Pater*, 1953, p. 19.

UN « VER SACRVM » ÉTRUSQUE?
LES ORIGINES DU LUCUS FERONIAE

La colonisation étrusque, dont l'élan fut un moment si irrésistible qu'au dire de Tite-Live⁽¹⁾, il se répandit d'un bout à l'autre de l'Italie, créant en Campanie et sur le Pô deux vastes provinces à l'image des *duodecim populi* de l'Étrurie propre, offre des caractères tout différents de l'expansion sabine et samnite. Conquête politique, décidée dans les assises nationales du *fanum Voltumnae*, comme l'œuvre commune et coordonnée de tout le *nomen Tuscum*⁽²⁾, — ou, bien plutôt, suite d'entreprises individuelles d'aventureux condottières et de héros fondateurs, Tarchon, Ocnus, Caelius Vibenna⁽³⁾, dont la légende épique célébrait les exploits et dont l'art, comme dans la tombe François de Vulci⁽⁴⁾, retraçait les prouesses rivales, ces deux formes sous lesquelles nous apparaît, dans la tradition, la constitution de l'empire étrusque, n'ont rien de commun avec la poussée aveugle et anonyme du *uer sacrum*, uniquement asservi aux obligations du vœu. On est d'autant plus surpris d'en trouver, à propos de Véies, un exemple très net dans un fragment du livre II des *Origines* de Caton⁽⁵⁾.

Il nous a été conservé par le Servius de Daniel dans son commentaire du rassemblement des forces italiques au livre VII de l'*Enéide*, et spécialement des troupes du pays falisque et capénate :

*Hi Fescenninas acies Aequeque Faliscos,
hi Soractis habent arces Flaviniaque arua
et Cimini cum monte lacum lucosque Capenos* (6).

(1) Liv., I, 2, 5.

(2) Ainsi apparaît, dans SERV., *ad Aen.*, X, 201, la fondation de Mantoue, à laquelle aurait collaboré l'ensemble des douze peuples.

(3) Tarchon à Pise (SERV. *ad Aen.*, X, 179, d'après CATON), à Mantoue (SERV., *ad Aen.*, X, 200, d'après CAECINA et VERRIUS FLACCUS); Ocnus à Bologne (SERV., *ad Aen.*, X, 198), Caelius Vibenna à Rome (FEST., p. 486 L., d'après VARRON).

(4) MESSERSCHMIDT, *Jahrb. d. deutsch. archaol. Inst.*, Erg. Heft XII, 1930, p. 62 sq.

(5) CAT., *Or.*, II, 17 = *H. R. R.*, 48

(6) VIRG., *Aen.*, VII, 695 sq.

Dans le paysage que ferme à l'est la courbe du Tibre et que dominant au nord les cimes du Soracte et le Mont Ciminius avec son lac, l'évocation, au milieu des champs flaviniens, du bois sacré de Feronia inspire au grammairien l'annotation suivante :

Lucosque Capenos : hos dicit Cato Veientum <iuuenes> condidisse auxilio regis Propertii, qui eos Capenam, cum adoleuissent, miserat.

On voit que le texte comporte une lacune : il manquait à *condidisse* son sujet à l'accusatif, que reprend plus loin le pronom *eos* : la restitution *iuuenes*, qu'a proposée, dès 1849, A. Wagener, semble infiniment probable (1). Mais qu'on n'aille pas croire que l'hypothèse d'un *uer sacrum* des *iuuenes* de Véies soit liée à cette conjecture : celle-ci ne fait que compléter dans leur sens les indications suffisantes, quoique elliptiques, de la fin du lemme : *qui eos Capenam, cum adoleuissent, miserat* (2).

Ce résumé si fâcheusement concis réunit d'ailleurs une suite d'événements complexes, dans lesquels on distingue trois moments successifs. Un roi Properce, qui ne saurait être que le roi de Véies, quoique son nom y soit inconnu et même y sente l'étranger, a, dans un passé dont le souvenir est sous-entendu, voué un *uer sacrum* ; quand les jeunes sont devenus adultes, il les a envoyés à Capène, c'est-à-dire, sans aucun doute, fonder Capène ; enfin ceux-ci sont partis de leur premier séjour pour fonder les *luci Capeni* et le roi Properce est intervenu, cette fois encore, pour les y aider. Comment cet *auxilium* s'est-il manifesté ? Vraisemblablement par l'envoi de renforts de la mère-patrie, parce que cette seconde fondation se heurtait à des résistances hostiles. Il y a là, ramassé en deux lignes, un développement historique dont tous les détails avaient été élaborés (3). Le raccourci de Servius en tout cas, que seule intéresse l'explication des deux mots de Virgile, part du troisième temps, rappelle le second au plus-que-

(1) Déjà CLUVER, *Ital. ant.*, II, p. 548, avait bien vu que *hos* se rapportait à *lucos Capenos* ; supprimant *auxilio*, il écrivait : *filios condidisse Veientum regis Propertii*. C'est NIEBUHR, *Hist. Rom.*, 2^e éd., I, p. 122, qui a décelé ici le thème du *uer sacrum* ; mais sa restitution : *Veientum iuuentutem fuisse oppidumque condidisse* est inadmissible.

(2) On comparera STRAB., V, 4, 12, p. 250 : ἀνδρωθένας δ' ἔστειλαν.

(3) On songe aux vicissitudes de la geste de Caelius Vibenna, et à la *uaria fortuna* dont elle fut marquée (d'après CLAUDE, *C.I.L.*, XIII, 1663, l. 20).

parfait, néglige le premier. Mais tout cela devait être raconté dans l'ordre par l'auteur des *Origines*.

Ajoutons, pour achever de rendre à Caton son bien, qu'on ne peut lui attribuer, malgré le *hos* de Servius, le pluriel augmentatif *lucos* (1), non plus que la forme particulière de l'adjectif *Capenos* qui, inspiré sans doute de *porta Capena*, correspond à cette subtile impropiété et à ce goût des variantes rares par lesquels Virgile aime à poétiser sa toponymie (2). Caton avait dit *lucus Capenatis*, comme le prouve un autre fragment où Priscien notait le maintien archaïque de l'*ĭ* de la syllabe finale, pour *lucus Capenas* (3), et si la référence au livre I, consacré aux *res gestae regum populi Romani*, n'est pas erronée, on en conclura qu'il avait déjà eu l'occasion de le mentionner dans le récit de la guerre déclarée par Tullus Hostilius à la suite des incidents — sur lesquels nous reviendrons — du *lucus Feroniae*.

Cela dit, et abstraction faite du recours au thème hétérogène du *uer sacrum*, il n'est pas contestable que les Étrusques pussent revendiquer avec d'assez bonnes raisons la fondation de Capène (4). Tout le territoire capénate, comme le territoire falisque un peu plus au nord, se distingue, aux confins du monde étrusque, et plus précisément de l'*ager Veiens*, par la forte proportion des éléments italiques dans son peuplement, et, du point de vue linguistique, par l'usage d'un latin profondément imprégné de sabin (5). Mais l'influence et même la présence des Étrusques n'y sont pas moins attestées par une centaine d'inscriptions qui ont valu à l'*ager Capenas* une place non négligeable dans le *Corpus Inscriptionum Etruscarum* (6), cependant que certaines particularités morpho-

(1) Sur ce pluriel augmentatif ou poétique, MAROUZEAU, *Styl. lat.*, p. 222 sq., LÖFSTEDT, *Syntactica*, I, p. 35 sq. Il ne signifie rien de plus que les *Priami regna* de VIRG., *Aen.*, II, 22.

(2) Sur ces effets d'exotisme, MAROUZEAU, *ibid.*, p. 91 ; l'exemple classique est le nom du Tibre (CARCOPINO, *Virg. et les Orig. d'Ostie*, p. 577 sq. ; LE GALL, *Rech. sur le culte du Tibre.*, 1953, p. 40 sq.). Mais FRONTIN (*Agrim.*, II, 26) dit : *ager Capenus*.

(3) CAT., *Or.*, I, 26 = *H.R.R.*, 30 ; cf. *Ardeatis Rutulus* (CAT., *Or.*, II, 21 = *H.R.R.*, 58).

(4) Identifiée définitivement aujourd'hui avec Civitucola (MANGINI, *Not. Sc.*, 1953, p. 18 sq.).

(5) Les textes sont réunis dans E. DEECKE, *Die Falisker*, 1888, p. 50 sq.

(6) *C.I.E.*, II, 2, 1, 1912, p. 102 sq., 8449-8547.

logiques les faisaient reprendre par E. Vetter dans son *Handbuch der italischen Dialekten* (1). Gaius Pescennius et Aulus Sirpius Eschonius y voisinaient avec Kaeso Vomanus et Publius Iunius (2). Mais le nom même de *Capena*, comme, indépendamment, celui de la *porta Capena* à Rome est, de l'avis unanime, en rapport étroit avec le gentilice étrusque *capna* (3). Et les liens politiques entre Capène et Faléries ne cessent pas d'être affirmés par la tradition historique : non pas seulement ceux d'une coalition suscitée, entre Capène, Faléries et Véies, par la menace commune du péril romain, mais ceux de leur appartenance, qui semble aller de soi, à la confédération étrusque : *Capenatium atque Faliscorum : hi duo Etruriae populi* (4)... *Quae dum aguntur, concilia Etruriae ad Janum Voltumnae habita ; postulantisque Capenatibus ac Faliscis ut Veios communi animo consilioque omnes Etruriae populi ex obsidione eriperent* (5)... C'est avec le plus grand naturel et en vertu d'un droit non discuté qu'ils plaident dans l'assemblée des douze peuples la cause d'un des États-membres, unis qu'ils se sentent aux autres par la communauté du sang et du nom.

Pour le *lucus Feroniae* — les *luci Capeni* de Virgile — la chose est moins claire. Le site du sanctuaire, longtemps et vainement cherché au nord-ouest ou au nord de Capène, à Rignano, à S. Oreste au pied du Socrate, à Nazzano (6), vient de se révéler à la pioche du fouilleur par des trouvailles épigraphiques dont MM. Raymond Bloch et Giuseppe Foti ont aussitôt marqué l'importance (7), en un point où on ne l'avait jamais soupçonné, à Scorano sur le Gramiccia, le *Capenas* des anciens : soit en aval de Capène, à 1 km environ de l'endroit où cette rivière se jette dans le Tibre. Les dédicaces à Feronia découvertes dans une *faussa* de son *lucus* remontent

(1) VETTER, *Handb. d. ital. Dial.*, I, 1953, p. 327 sq., 356-360.

(2) C.I.E., 8849 = V. 356 a (c. *pseni*) ; 8451 = 356 c (a. *srpius esχ*) ; 8450 = 356 b (k. *uomanio*) ; 8463 = 360 b (p. *iunio*). Purement étrusque semble une inscription plus récemment découverte à Fiano Romano sur une petite amphore d'impasto du VI^e/V^e s. : T.L.E., 25 ; cf. VETTER, p. 291 (*tulate tulas urate*).

(3) SCHULZE, *Z. Gesch. d. lat. Eigenn.*, p. 92, 145, 571.

(4) LIV., V, 8, 4-5.

(5) LIV., V, 17, 6.

(6) L'incertitude a été longtemps favorisée par les erreurs de Strabon, V, 2, 9, p. 226, qui confond le culte d'Apollo Soranus et celui de Feronia, le *Janum Voltumnae* et le *lucus Feroniae*.

(7) *Nouvelles dédicaces archaïques à la déesse Feronia*, R.Ph., XXVII, 1953,

au III^e siècle av. J.-C., et ce sont peut-être, selon une ingénieuse et probable conjecture des éditeurs, les bases des statuettes de bronze dont Hannibal, qui le mit à sac en 211 (1), dépouilla le sanctuaire. Outre leur intérêt paléographique et linguistique, elles confirment et précisent certains aspects de la figure de Feronia — connue ailleurs comme déesse des moissons (2) et sans nul doute des morts (3) — qui apparaît ici dans son rôle de protectrice des affranchis et de divinité guérisseuse. L'une d'entre elles, enfin, désigne son bois sacré par le mot rare *tescum*, qu'on a de bonnes raisons de croire tiré du sabin (4). Mais naturellement elles ne permettent pas de remonter aux origines du culte, ni de trancher le débat depuis longtemps ouvert entre ceux qui, non seulement à cause de l'affirmation tendancieuse de Varron (5), mais surtout de l'existence, en plein territoire sabin, à Trebula Mutuesca (Monteleone) (6), et à Amiternum (7), d'autres sanctuaires de Feronia, la revendiquent pour les Sabins, et ceux qui depuis Schulze (8), Wissowa (9) et Altheim (10) ont présenté de solides arguments pour l'annexer aux Étrusques : et certes, le suffixe caractéristique *-onius*, la diffusion du culte à Terracine chez les Volsques, où l'action des Sabelliens est plus douteuse que celle des Étrusques (11), tels détails légendaires, ceux, entre autres, que nous fait connaître Virgile à propos du roi de Préneste Herulus,

*nascenti cui tris animas Feronia mater
(horrendum dictu) dederat* (12),

p. 65 sq., article auquel nous devons beaucoup ; cf. R. BLOCH, *C.R.A.I.*, 1952, p. 620 sq., et FOTI, *Not. Sc.*, 1953, p. 13 sq.

(1) LIV., XXVI, 11, 8.

(2) Sur Feronia, WISSOWA, *R.u.K.d.R.*², p. 285 sq. ; BLOCH-FOTI, *ibid.*, p. 70, n. 1.

(3) ALTHEIM, *Terra Mater*, p. 102 sq.

(4) PS. ACR., *ad Hor., Ep.*, I, 14, 9 ; ERNOUT-MEILLET, *Dict. Étym.*, s.v. ; COLLART, *Varron grammairien latin*, 1954, p. 237.

(5) VARR., *L.L.*, V, 74 ; sur le sabinisme de Varron, COLLART, *ibid.*, p. 229 sq.

(6) *C.I.L.*, IX, 4873-4875 = Dess., 3478, 3479.

(7) *C.I.L.*, IX, 362 ; XI, 4180, 4321 = Dess., 973, 3480.

(8) SCHULZE, *ibid.*, p. 165.

(9) WISSOWA, *ibid.*

(10) ALTHEIM, *ibid.*

(11) CAT., *Or.*, II, 14 = *H.R.R.*, 46 : *a gente Volscorum, quae etiam Etruscorum potestate regebatur.*

(12) VIRG., *Aen.*, VIII, 564 sq. ; à rapprocher, non seulement du Géryon de

nous semblent mettre hors de doute, quels qu'aient pu être le éléments premiers du *numen* du *lucus Feroniae*, que les Étrusques ont grandement contribué à son élaboration et l'ont marqué de leur empreinte (1). Si jamais un problème d'histoire religieuse a exclu une solution par oui ou par non, c'est bien celui-là : au contraire, nous sommes — et la localisation établie par MM. R. Bloch et G. Foti, à 1 km du fleuve, le rend encore plus sensible — dans cette boucle du Tibre où Sabins et Latins semblent avoir maintenu une tête de pont qu'ils se disputaient âprement en la disputant aux Étrusques, dans une zone où l'on saisit à l'œuvre la formation de cette *koinè* de culture qui, dans l'ordre du sacré comme dans celui de la langue, est un des grands acquis de ces dernières années pour l'histoire de la civilisation de l'Italie primitive (2).

De tout temps, écrit Wissowa (3), ce sanctuaire, aux frontières des Étrusques, des Sabins et des Latins, était le siège d'un marché très fréquenté. Il est pourtant remarquable que l'annalistique latine, dans le récit que nous ont transmis Tite-Live (4) et Denys d'Halicarnasse (5), et qui contient la seule allusion des historiens au *lucus Feroniae*, ignore entièrement les droits que les Étrusques pouvaient faire valoir sur lui. Les Sabins y sont seuls maîtres, et y exercent en particulier les pouvoirs de police. Les Romains leur reprochent un manquement au droit des gens, parce qu'ils ont fait arrêter, pendant la foire, plusieurs de leurs ressortissants, et les Sabins leur rétorquent un grief analogue : des fugitifs de leur nation auraient trouvé refuge dans l'*asylum* de Rome. Les premiers ne contestent pas plus aux Sabins la propriété du sanctuaire de Feronia que les seconds aux Romains celle du Capitole. Quant aux Étrusques, il n'y était question d'eux, et encore dans une

la *tomba dell' Orco* à Tarquinies (ALTHEIM, *ibid.*, p. 104), mais des trois âmes qu'ELIEN (*Var. Hist.*, IX, 16 ; HERMANSEN, *Stud. über d. Ital. u. d. Röm. Mars*, 1940, p. 55) attribue au Mars italique et du triple bain d'immortalité du miroir de Bolsena (HEURGON, *Atti del I° Congresso di preistoria e protostoria med.*, 1950, p. 486).

(1) C'est la conclusion très sage à laquelle aboutit EVANS, *Cults of the Sabine territory*, 1939, p. 115 sq.

(2) Sur la communauté de culture dans l'Italie centrale à l'époque primitive, MAZZARINO, *Dalla Monarchia allo Stato repubblicano*, p. 76 sq.

(3) WISSOWA, *ibid.*

(4) LIV., I, 30, 5 sq.

(5) DION. HAL., III, 32.

partie des sources — car Denys d'Halicarnasse, d'ordinaire si diffus, n'en souffle mot — que d'une façon très étrange.

Dans cette période de tension, les Sabins, inquiets des accroissements de la puissance romaine, se cherchèrent des alliés. « L'Étrurie était proche, et surtout Véies. Grâce à un fonds de rancune que la guerre y avait laissé et qui inclinait fortement les esprits à rompre avec Rome, ils en tirèrent des volontaires; quelques aventuriers de basse extraction furent également séduits par le solde; officiellement, on ne leur donna aucune aide; Véies, et à plus forte raison le reste de l'Étrurie, resta fidèle à la trêve conclue avec Romulus » (1).

On aperçoit bien des arrière-pensées dans une telle version des événements, qui s'ingénie visiblement à réduire au minimum l'importance de la participation de Véies à la défense du *lucus Capenas* — des volontaires qu'animait un ressentiment périmé contre Rome, quelques mercenaires issus d'une plèbe misérable, aucune aide officielle: *publico nullo auxilio*. Ces derniers mots semblent même faire écho, comme un démenti littéral, à l'*auxilio regis Propertii* de Caton. N'est-ce pas ainsi, comme le fait d'aventuriers irresponsables, mus par la passion politique ou l'amour de l'argent, que Timée et les historiens grecs racontaient le *uer sacrum* des Mamertins (2)? Et ces réticences confuses ne sont-elles par le reliquat très déformé d'une tradition qui, soumise à une optique non moins déformante, s'exprimait ailleurs dans les termes du *uer sacrum*?

C'est certainement l'historiographie sabine, les *ιστοροίαι ἐπιχωρίοι* que nous avons rappelées plus haut d'après Denys d'Halicarnasse (3), qui sont la source du fragment de Caton. Et les rapports d'alliance qui avaient uni Étrusques et Sabins dans leur commune résistance à Rome expliquent peut-être que ceux-ci se soient faits les interprètes sympathiques des prétentions qu'élevaient ceux-là sur la fondation de Capène et du *lucus Feroniae*.

Deux textes, au surplus, pourraient être étudiés en liaison avec le nôtre. L'un concerne les origines apparentées de Faléries et de Véies: *Quidam dicunt Salios a Morrio, rege Veientanorum, institutos, ut Halesus, Neptuni filius, eorum carmine laudaretur,*

(1) LIV., I, 30, 7 (trad. BAILLET).

(2) *Infra*, p. 26.

(3) DION. HAL., II, 49, 4; cf. *supra*, p. 7.

qui eiusdem regis familiae auctor ultimus fuit (1). Dans cette généalogie grécisante et érudite, fondée sur l'origine prétendument argienne de Faléries (2), Halesus, héros éponyme de la ville, était l'*auctor gentis* d'un roi de Véies, dont le nom corrompu, Morrius, a été, par conjecture, restitué en Mamarrius (3) : il s'y mêlait des spéculations qui peuvent dater d'Aelius Stilo ou de Varron sur le Chant des Saliens. L'autre, cherchant à rendre compte de l'homonymie de la *Stellatina tribus*, formée dans l'*ager Capenas*, et du *campus Stellas* en Campanie, faisait partir de Capène une troisième vague colonisatrice : *Stellatin* < a tribus non a campo > *eo qui in Campania est, sed eo qui <prope abest ab urbe Cape>na, ex quo Tusci projecti St<ellatinum (ou Stellatem) illum> campum appellauerunt* (4). Deux traditions qui remontent sans doute, en dernier ressort, aux Étrusques, mais où l'on ne trouve pas trace de *uer sacrum*.

Enfin, le nom du prétendu roi Properce semble, lui aussi, relever de cette mise en forme sabine d'un fragment d'histoire étrusque. Les seuls rois de Véies dont on ait gardé le souvenir (5) appartenaient à la dynastie des Tolumnii, dont Tite-Live célèbre la mémoire (6) et dont l'épigraphie étrusque (7) et latine (8) confirme l'historicité. Mais surtout *Propertius* est absolument inconnu de l'onomastique étrusque (9) ; il est au contraire suffisamment répandu en Ombrie pour qu'on soit fondé à y chercher sa patrie d'origine. On le sait assez pour Properce le poète (10) dont les an-

(1) SERV. DAN., *ad Aen.*, VIII, 285.

(2) CAT., *Or.*, II, 15 = H.R.R., 47 : *Argis orta, ut auctor est Cato*.

(3) Par MARQUARDT, cité par THILO-HAGEN, *ad loc.*

(4) FEST., p. 464 L.

(5) Abstraction faite du *Morrius* de SERV. DAN., VARRON, (*L. L.*, V, 30) mentionne un *Thebris, regulus Veientum* qui semble n'avoir eu d'existence qu'éponyme. Le *Vel Vibe* de NAEVIUS (FEST., p. 334 L.) n'est pas un roi, malgré la correction de RIBBECK, *Rex Veiens* pour *Vel Veiens* des manuscrits (MEISTER, *Lat.-Griech. Eigenn.*, 1916, p. 76 sq.).

(6) LIV., IV, 17 sq.

(7) GIGLIOLI, *Not. Sc.*, 1930, p. 310 et 327 = T.L.E., 38 (*velthur tulumies*) PALLOTTINO, *St. Etr.*, XIII, 1939, p. 457 sq. = T.L.E., 36 (*karcuna tulumies*).

(8) SANTANGELO, *Latomus*, VIII, 1949, p. 37 sq. (*L. Tolonio*).

(9) Il est entièrement omis du grand répertoire de SCHULZE, *Z. Gesch. d. lat. Eigenn.*

(10) PROP., IV, 1, 125 ; sur la patrie de Properce, en dernier lieu, HELM, dans *P.W.*, XXIII, 1, 1957, col. 578.

cêtres faisaient, dès le II^e siècle av. J.-C., partie des *principes* d'Assise (1), et dont les descendants y seront encore florissants à l'époque de Trajan (2). Mais, en dehors des *Propertii* que l'Empire dispersera dans tout le monde romain, de l'Afrique (3) à la Gaule (4), il est une autre famille que les inscriptions nous font connaître en Italie, au III^e siècle de notre ère, et c'est à Sentinum, toujours en Ombrie, qu'elle développera son activité religieuse en faveur de Mithra (5). D'ailleurs ce gentilice, selon une étymologie proposée il y a plus d'un siècle par Aufrecht et Kirchhoff (6), paraît formé sur un prénom * *pro-partos* (de *pario* ; cf. *pro-gnatus*). Il est probable que Caton a connu un vieux mot *properies*, synonyme de *prosapias* ou *prosapia* (cf. encore *progenies*, *proles*, etc...) (7). Enfin le traitement différent de l'*ǎ* intérieur en ombrien (*propartie*) et en latin (*Propertius*) est conforme à la phonétique des deux langues : l'apophonie *ǎ > ĭ* ne joue pas en ombrien : on a u. *antakres* et l. *intiger* (8).

On peut en conclure que le nom ombrien ou plus largement italique du roi de Véies, à moins d'admettre une invraisemblable accession au trône d'un représentant du fonds de la population préétrusque, est une invention des historiens sabins, ou plutôt recouvre, déformé et adapté à leurs habitudes linguistiques, un nom étrusque inconnu, qu'on peut imaginer sur le type de *Perperna* (9), *perpris* à Clusium (10), *perprate* à Pérouse (11).

(1) V. PLANTA, 296 ; CONWAY, 335 ; BUCK, 84 ; VETTER, 236 : *uois. ner. propartie, Volso Propertius Neronis filius.*

(2) C.I.L., XI, 5405 = Dess. 2925 : *C. Passennus C.f. Paullus Propertius Blaesus* ; PL. LE J., *Ep.*, VI, 15 : *est enim municeps Properti atque etiam inter maiores suos Propertium numerat* ; cf. IX, 22.

(3) C.I.L., VIII, 4197 = Dess. 450 ; 6359 = 4468 ; Dess. 6865.

(4) C.I.L., XIII, 3183, 23 = Dess. 4593.

(5) C.I.L., XI, 5736 et 5737 = Dess. 4207 et 4215.

(6) *Die umbr. Sprachdenkmäler*, Berlin, 1849-51, I, p. 159 ; FABRETTI, *Gloss. Ital.*, Turin, 1867, p. 1475.

(7) FEST., p. 280 L. : *properie mari opus est* : « il faut une descendance male ». Cf. MÜLLER JZN., *Mnem.*, LXVIII, 1930, p. 437 sq. ; ERNOUT-MEILLET, *Dict. Ét.*, s.v. *pario*.

(8) Pour *intiger* ; BUCK, *Gramm. of Oscan and Umbrian*, p. 29.

(9) SCHULZE, *ibid.*, p. 88.

(10) C.I.E., 2606.

(11) C.I.E., 3400.

II

APOLLON CHEZ LES OSQUES ET LE « VER SACRVM » DES MAMERTINS (1)

Dans la belle thèse qu'il a récemment soutenue en Sorbonne sur *Apollon romain*, M. Gagé, à propos du uer sacrum qui, selon les prescriptions du dieu, avait conduit les Mamertins, vers 288 av. J.-C., à s'emparer de Messine, n'a pas manqué de remarquer que « le nom d'Apollon tendait à s'imposer à ces rites jusque chez les Italiques » (2). Était-ce là, déjà, effet de l'influence romaine? Ou bien plutôt emprunt aux cultes de la Grande-Grèce ou de la Sicile? L'événement, si déformé qu'il apparaisse dans la version poétique d'Alfius (3), est d'une signification si riche qu'on nous pardonnera d'y revenir. En versant au débat deux petits faits sans doute inutilisés jusqu'ici, nous voudrions éclairer le rôle complexe que semblent avoir joué les villes du Détroit dans la propagation chez les Italiques du culte d'Apollon (4).

(1) Ce chapitre a paru, sous le titre, *Apollon chez les Mamertins*, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, LXVIII, 1956, p. 63 sq. Nous remercions M. J. Bayet, Directeur de l'École Française de Rome, de nous avoir autorisé à le réimprimer ici.

(2) GAGÉ, *Apollon romain, essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus Graecus » à Rome, des origines à Auguste*, 1955, p. 241.

(3) FEST., p. 150 L.

(4) Nous ne méconnaissons pas, dans les pages qui suivent, le rôle, évidemment capital, qu'a dû jouer à cet égard l'Apollon de Cumes, ni l'antiquité de son culte à Pompéi. L'inscription *appelluneis*, que nous citons ci-après (p. 21) trouvée dans le pavement de la *cella* du temple du Forum, appartient à une réfection du III^e siècle; mais le lieu était consacré à Apollon dès le VI^e, et M. MAIURI, publiant les inscriptions étrusques qui y ont été découvertes pendant la guerre, a marqué nettement son origine cumaine (*Greci ed Etruschi a Pompei, Mem. Acc. d'Italia*, 1943, p. 121 sq. = *Saggi di varia antichità*, 1954, p. 241 sq.). Il ne s'agira ici que d'une nouvelle vague d'influence, s'ajoutant à celle qu'exerçaient depuis plus de trois siècles les Grecs de Cumes. — On aimerait savoir sous quel nom précis était invoqué le dieu à Cumes même à l'époque samnite.

Et d'abord, le nom qu'Apollon portait en osque offre une indication très précieuse dont les historiens, souvent inattentifs aux données linguistiques, n'ont pas tiré parti : les trois inscriptions qui font mention de lui donnent la forme *appelluneis*⁽¹⁾, *αππελλουνηις*⁽²⁾, au génitif, *αππελλουνηι*⁽³⁾, au datif, et cette forme, malgré le redoublement de la labiale sourde⁽⁴⁾, est une transcription exacte du dorien *Ἀπέλλων*⁽⁵⁾.

Rome, dès l'origine, c'est-à-dire dès la consécration, avant 449, de l'*Apollinar* des Prés Flaminiens⁽⁶⁾, ne l'avait guère adoré que sous son nom panhellénique, *Apollo*, peu à peu pourvu d'une flexion latine : *Apolones* > *Apollinis*⁽⁷⁾. Ainsi faisaient les Falisques⁽⁸⁾, les Prénestins⁽⁹⁾, et même les Étrusques, chez qui, avant la forme syncopée *aplu*⁽¹⁰⁾, est attestée la forme pleine *apulu*⁽¹¹⁾.

Ce n'est donc pas Rome qui a répandu chez les Italiques, avec le nom du dieu, les traits particuliers de leur apollinisme⁽¹²⁾. Tout

(1) VON PLANTA, *Gramm. d. osk. umbr. Dial.*, 31 ; CONWAY, *Ital. Dial.* 8. 52 ; BUCK, *Gramm. of Osc. and Umbr.*, 6 ; VETTER, *Handb. d. ital. Dial.*, 1, (Pompéi).

(2) V. PL., 1 ; Co., 1 ; B., 62 ; V., 196 (Messine).

(3) ORSI, *Mon. Ant. Linc.*, XXIV, 1916, p. 197 ; V., 197 a (Messine).

(4) L'explication que donne VON PLANTA, *ibid.*, I, p. 544, du redoublement de la consonne, par étymologie populaire et influence du v. *appello*, est peu satisfaisante. On comparera *Apulia* / *Appulia*.

(5) BECHTEL, *Die gr. Dialekte*, II, p. 247 (corinthien) ; p. 339 (laconien) ; p. 727 (crétois) ; p. 813 (pamphylien) ; BUCK, *Gr. Dialects*, p. 42.

(6) LIV., III, 63, 7 ; GAGÉ, *ibid.*, p. 24 sq.

(7) ERNOUT, *Morph.*, p. 76 sq. ; *C.I.L.*, I², 37 = ERNOUT, *Rec. de textes lat. arch.*, 26 ; cf. *Apollonem* dans ENNIUS, *Scen.*, I, 41 (VAHLEN) = ERNOUT, *Rec.*, p. 175 ; *Apolone*, *C.I.L.*, I², 399 = ERNOUT, *Rec.*, 89 (Calès) ; *Apolone*, *C.I.L.*, I², 384 = ERNOUT, *Rec.*, 79 (*Praetuttii*) ; *Apolenei*, *C.I.L.*, I², 368 = ERNOUT, *Rec.*, 65 (Pesaro) ; *Apoline*, *C.I.L.*, IX, 5803 (Picenum).

(8) *Apolo*, VETTER, *Handb. d. ital. Dial.*, 246 ; *Apolonos*, *ib.*, 260.

(9) *Apolo*, *C.I.L.*, I², 563 = ERNOUT, *Rec.*, 54 = VETTER, 367 a ; *Apolon[e]*, *C.I.L.*, I², 59 = ERNOUT, *Rec.*, 33 = VETTER, 504.

(10) Cf. thess. *ἄπλων* ; mais il ne s'agit, évidemment, que d'une coïncidence.

(11) FIESEL, *D. Namen d. griech. Mythos in Etrusk.*, p. 87 sq. ; F. ALTHEIM, *Gesch. d. lat. Spr.*, p. 227, n. 1.

(12) VERRIUS FLACCUS pourtant savait que le nom dorien, avec vocalisme en *e*, s'était insinué en latin : *Apellinem dicebant antiqui pro Apollinem* (FEST. PAUL., p. 20 L ; trois manuscrits donnent *Appellinem* !), et il faut croire qu'il y avait été quelque temps assez vivant pour inspirer plus tard à des grammai-

nous invite à en faire remonter l'origine à quelqu'une des cités doriennes de la Grande-Grèce ou de la Sicile. Tarente, par exemple, qui, dans tous les domaines, militaire, économique, artistique et intellectuel, a exercé sur les Samnites une action civilisatrice si profonde (1), a dû contribuer à modeler l'image qu'ils pouvaient se faire d'Apollon. Apollon Hyacinthos y avait son tombeau; Apollon Carnéios y était fêté par des danses rituelles; Apollon Pythien reçut à deux reprises, au v^e siècle, la dime de son butin; après la prise de Tarente, en 212, Rome institua ses jeux apollinaires (2).

Pourtant, plutôt que Tarente, c'est la Sicile syracusaine qui semble bien avoir été la source à laquelle les Italiques ont emprunté leur nom du dieu, et, avec ce nom, quelques aspects de sa représentation. Des trois inscriptions apolliniennes en langue osque, deux, et les plus anciennes, proviennent de Messine et indiquent à elles seules la direction dans laquelle il faut chercher. Et précisément, la vénérable inscription de l'Apollonion d'Ortygie, sur laquelle s'ouvre le recueil de Kaibel (3), et que M^{lle} Guarducci a récemment illustrée d'un lumineux commentaire (4), proclamait, dès la première moitié du vi^e siècle, avec un indiscutable accent dorien, le culte que Syracuse avait voué τὸπέλωνι (5). N'est-

riens, à partir d'ἀναπολεῖν ou apello, de spécieuses étymologies (MACR., *Sat.*, I, 17, 14 sq.). WILLERS, de *Verr. Fl. glossar. interpr.*, p. 26 sq., cité par FUNAIOLI, *G.R.F.*, I, p. 479, attribue cette interprétation à CORNIFICUS LONGUS; à quoi l'on objectera que CORNIFICUS LONGUS faisait venir Apollon d'ἀναπολεῖν (MACR., *Sat.*, I, 17, 9). En tout cas, on aurait tort de récuser le témoignage de VERRIUS FLACCUS, comme un produit de l'imagination érudite; son exactitude est prouvée par les inscriptions osques.

(1) WUILLEUMIER, *Tarente*, p. 663 sq.

(2) Que la forme Ἀπέλλων ne soit pas attestée à Tarente résulte peut-être de l'indigence de l'épigraphie tarentine. A Delphes même, les deux ex-voto tarentins (WUILLEUMIER, *ibid.*, p. 54 sq., p. 57 sq.) n'ont pas conservé le nom du dieu, toujours restitué, avec le vocalisme en ο, Ἀπόλλωνι ou Ἀπόλλωνι. Deux agents monétaires, du iv^e et du iii^e siècle, s'appelaient Ἀπολ...et Ἀπολλώνιος (WUILLEUMIER, *ibid.*, p. 710).

(3) *I.G.S.*, 1.

(4) GUARDUCCI, *L'iscrizione dell' Apollonion di Siracusa*, *Archeol. class.*, 1949, I, p. 4 sq.

(5) Corinthe et ses colonies manifestent, même à Delphes, une fidélité particulière à la forme doriennne. C'est le cas de Potidée (DITTENBERGER, *Syll.*³, 15) et de Corcyre (*id.*, *ibid.*, 18 b), dont les dédicaces delphiques sont faites τὸπελλωνι. Mais une autre dédicace de Corcyre, DITTENBERGER, *ibid.*, 18 a, porte τὸπόλλωνι.

ce pas sur les degrés de ce temple que les mercenaires d'Agathocle ont un jour épelé le nom du dieu dont ils allaient faire leur *αππελλουνη*?

Les choses sont moins simples, sans doute ; pour avoir présenté notre hypothèse dans un raccourci un peu abrupt, nous ne méconnaissions pas qu'elle soulève d'évidentes difficultés. L'une de celles-ci consiste dans l'écart de trois siècles qui sépare l'apparition de la forme *τόπέλωνι* dans la dédicace du temple d'Ortygie et sa réapparition, après 288, sous l'adaptation osque des inscriptions mamertines ; entre les deux, il semble bien que, malgré la généralisation du dorien en Sicile (1) et l'attachement des Syracusains en particulier à leurs traditions dialectales, la forme commune *Ἀπόλλων* ait été employée concurremment, et même peut-être ait prévalu dans les actes officiels. C'est ce que montrent des inscriptions de Sélinonte, qui, au v^e siècle, célèbrent *Ἀπόλλων*, en même temps qu'*Ἀθαναία* (2). A Syracuse même, Gélon consacrait un ex-voto *τόπόλλωνι* (3), et P. Orsi a trouvé dans l'Achradine une dédicace, malheureusement non datée, *Ἀπόλλων(νι)* (4). Les légendes monétaires, à côté des dorismes les plus caractéristiques, attestent exclusivement la forme en *ο* : non seulement à Catane (5), mais à Adranum (au revers : *Ἀδρανίταν*) (6) et Tauromenium (au revers : *Ταυρομενίταν*) : l'*Ἀρχαγέτας* y est désigné ensuite sous le nom *Ἀπόλλωνος* (7). Même le berger de Théocrite invoque la protection d'*Ὠπόλλων* (8).

Cette coexistence d'*Ἀπέλλων* et d'*Ἀπόλλων*, laquelle se vérifie dans tous les centres où le dorien était parlé (9), pose un problème analogue à ceux que M. Lejeune a étudiés dans ses *Observations*

(1) MEILLET, *Aperçu d'une hist. de la langue gr.*, p. 68.

(2) *I.G.S.*, 268 et 269.

(3) DITTENBERGER, *Syll.*³, 34.

(4) ORSI, *Riv. stor. ant.*, V, 1900, p. 60, n° 39 ; PACE, *Arte e Civiltà della Sic. ant.*, III, p. 571, n. 2.

(5) HEAD, *H.N.*², p. 133.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 119.

(7) HEAD, *H.N.*², p. 188 sq.

(8) THÉOCR., V, 82.

(9) On l'observe dans tous les dialectes du groupe occidental, et même en laconien (BOURGUET, *Le dial. laconien*, p. 89 : « si *Ἀπέλλων* persiste en Laconie et en Messénie jusqu'au III^e siècle, la forme en *ο* s'y rencontre aussi à date assez ancienne »).

sur la langue des actes d'affranchissement delphiques, où il constate, au II^e et au I^{er} siècle, la concurrence des formes athématique *μάρτυρες* et thématique *μάρτυροι*, des formes delphique *ιαρεῖς* et commune *ιερεῖς*, de la forme occidentale *τοί* et de la forme attique *οἱ* (1), sans que la nationalité du vendeur ou les préférences individuelles puissent rendre compte des variations de l'usage. Il s'agit seulement d'une « résistance » du delphique, variable avec les époques, à la pression de la langue commune (2). Est-ce aussi à la pression de l'usage panhellénique qu'il faut attribuer la régression, au moins dans la pratique officielle, d'*Ἀπέλλων* devant *Ἀπόλλων*? Pour rendre compte de l'*αππελλουνηι* des Mamertins, on peut supposer que, si l'écriture avait adopté la forme commune, la prononciation s'en tenait, sur ce point, à ses habitudes, avec l'obstination de la Praxinoa de Théocrite, proclamant : « Nous sommes Corinthiennes d'origine... Nous parlons comme dans le Péloponnèse. Le dorien est bien permis, je pense, quand on est Dorien » (3). Mais il s'agissait là d'un *λάλλημα*. Le dorien de Syracuse n'a pénétré en osque qu'à la manière dont le latin vulgaire a formé les langues romanes.

Le second fait, c'est que les traditions relatives à la fondation de la *ciuitas Mamertina* fournissent un exemple précis des circonstances dans lesquelles la figure d'Apollon s'est imposée à la vénération des Italiques.

La dévotion apollinienne des Mamertins est attestée par les deux dédicaces ci-dessus mentionnées ; l'une, qui semble complète, est faite par deux *meddices*, en latin Stenius Calinius, fils de Stadius, et Maras Pontius, fils de Numerius, et par le peuple mamertin (4) ; l'autre, mutilée, ne nous fait connaître que le prénom du père du dédicant, fils de Stenius (5). A ce témoignage, on ajoutera celui des monnaies qui contiennent quelques séries au type d'Apollon,

(1) LEJEUNE, *Observ.*, p. 76 sq., p. 80 sq., p. 91 sq.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 154.

(3) THÉOCR., XV, 91 sq. : *Κορίνθιαι εἰμὲς ἄνωθεν... Πελοποννασιστὶ λαλεῦμεν · δωρίσθεν δ'ἔξεστι, δοκῶ, τοῖς Δωριέεσσι*. On notera, en outre, que Messine était de population mêlée (THUC., VI, 4, 6). De même, on parlait à Himère une langue intermédiaire entre celle des Chalcidiens et le dorien (THUC., VI, 5, 1).

(4) V. PLANTA, 1 ; CONWAY, 1 ; BUCK, 62 ; VETTER, 196.

(5) VETTER, 197 a.

avec, au revers, l'omphalos et autres attributs du dieu de Delphes (1).

Mais, plus nettement encore, la place qu'il occupait dans leur religion s'exprime dans la légende qui s'était formée parmi eux sur les origines de leur État, et qu'un poète de leur race, Alfius (2), avait chantée sous Auguste au premier livre de son *Bellum Carthaginiense*. Il n'est peut-être pas inutile de la relire, dans le résumé que nous en a laissé Festus (3) :

« Les Mamertins ont reçu leur nom pour la raison suivante : comme une grave peste s'était abattue sur tout le Samnium, Sthennius Mettius, prince de cette nation, ayant convoqué l'assemblée de ses concitoyens, déclara qu'il avait vu en songe Apollon, et que celui-ci leur prescrivait, s'ils voulaient être délivrés de ce mal, de vouer un printemps sacré, c'est-à-dire de s'engager à lui immoler tout ce qui naîtrait au printemps suivant ; ce qui fut fait, et ils furent soulagés ; mais, vingt ans après, une peste du même genre se répandit. C'est pourquoi Apollon fut consulté une seconde fois : il répondit que leur vœu n'avait pas été acquitté, car les hommes n'avaient pas été immolés ; mais, si du moins ils

(1) *Infra*, p. 33 sq.

(2) Sur cet auteur, identifié par hypothèse avec le poète et rhéteur ALFIUS FLAVUS, contemporain de VERRIUS FLACCUS, cf. CICHORIUS, *Röm. Stud.*, p. 58 sq.

(3) *Mamertini appellati sunt hac de causa : cum + de toto Samnio grauis incidisset pestilentia, Sthennius Mettius eius gentis princeps, conuocata ciuium suorum contione, exposuit se uidisse in quiete praecipientem Apollinem ut, si uellent eo malo liberari, uer sacrum uouerent, id est, quaecumque uere proximo nata essent, immolaturossibi ; quo facto leuatis post annum uicensimum deinde eiusdem generis incessit pestilentia. Rusum itaque consultus Apollo respondit non esse persolutum ab his uotum, quod homines immolati non essent : quos si expulissent certe, fore ut ea clade liberarentur. Itaque i iussi patria decedere cum in parte ea Si<lae siluae> consedissent quae <adhu>c Tauricana dicitur, forte laborantibus bello nouo Messanensibus auxilio uenerunt ultro, eosque ab eo liberarunt prouinciales : quod ob meritum eorum, ut gratiam referrent, et in suum corpus communionemque agrorum inuitarunt eos, et nomen acceperunt unum, ut dicerentur Mamertini, quod coniectis in sortem duodecim deorum nominibus, Mamers forte exierat : qui lingua Oscorum Mars significatur. Cuius historiae auctor est Alfius libro primo belli Cathaginiensis. Dans ce texte (Fest., p. 150 L.), nous avons introduit les excellentes corrections proposées par CICHORIUS, *ibid.*, p. 66 ; dans la phrase : *cum in parte ea Si ... consedissent, quae ...c Tauricana dicitur*, on complétait d'habitude *in parte ea Si<ciliae>* et <nun>c. Dans la phrase précédente, nous avons déplacé la virgule de LINDSAY : *expulissent, certe fore ut...**

les expulsaient, ils seraient délivrés de ce fléau. Ceux-ci donc, ayant reçu l'ordre de quitter leur patrie, s'établirent dans la partie de la forêt de Sila qui encore aujourd'hui s'appelle Tauricana, et comme les Messaniens souffraient justement d'une nouvelle guerre, il se portèrent spontanément à leur secours, et en libérèrent les habitants de la province ; pour les remercier de ce service, les Messaniens les invitèrent à entrer dans leur État et à posséder en commun leur territoire ; (le nouveau peuple) reçut un nom unique, celui de Mamertins, parce que, les noms des douze dieux ayant été tirés au sort, celui de Mamers était sorti, et Mamers, en langue osque, signifie Mars. L'auteur de cette histoire est Alfius dans le premier livre de sa *Guerre carthaginoise* ».

Ce qui nous retiendra dans ce texte si intéressant ⁽¹⁾, ce ne sont pas tant les couleurs flatteuses avec lesquelles est dépeint un coup de force dont les historiens siciliens, Timée entre autres, avaient dû, de leur point de vue, marquer complaisamment la violence et la perfidie. La « libération » de Messine par d'anciens mercenaires d'Agathocle ⁽²⁾ était bien dans la ligne séculaire de l'expansion Samnite : on y voyait à l'œuvre les mêmes bandes rôdant autour des villes, cherchant à louer leurs services comme main-d'œuvre agricole ou comme force armée, et, quand ils avaient gagné la confiance de leurs hôtes, profitant du moindre relâchement de vigilance pour massacrer ceux-ci, s'emparer de leurs femmes et se partager leurs biens. C'est ainsi qu'ils avaient pris Capoue en 423, constitué leurs fiefs d'Entella et de Nakone en Sicile ; c'est ainsi qu'ils procéderaient en 270 dans ce Rhegium, dont Polybe n'a pas manqué de rapprocher le sort de celui de Messine et dont, au surplus, l'histoire, pendant tout le III^e siècle, apparaît étroitement liée à celle des Mamertins. Que ceux-ci, et tout le monde samnite avec eux, eussent élaboré une interprétation édifiante des événements n'a rien qui puisse surprendre. Plus remarquable, dans le récit d'Alfius, est l'extraordinaire amalgame d'éléments italiques et d'éléments grecs qui s'y combinent.

(1) On peut admettre que les réductions successives qu'en ont données VERRIUS FLACCUS et FESTUS en ont respecté l'essentiel : le mot *provinciales*, pour désigner les Messaniens, est le seul anachronisme qui leur soit imputable (*provincialis est*, d'ailleurs, cicéronien en ce sens ; cf. *ad Q. fr.*, I, 1, 15).

(2) POL., I, 7 ; DIOD., XXI, 18 ; sur la prise de Messine par les Mamertins, cf. HOLM, *Gesch. Siziliens*, II, p. 278 et p. 485 sq. ; PAIS, *Stor. d. Roma dur. le guerre pun.*, I, p. 92 sq. ; BELOCH, *Gr. Gesch.* IV, 1, p. 542 sq., p. 643 sq.

Car les Mamertins rattachaient expressément leur entreprise au rite indigène du *uer sacrum*, et leur légende particulière n'était qu'une variante particulière du grand thème qui dominait les origines de toute la race. Le poème d'Alfius, résumé par Festus, est, on l'a remarqué, exactement superposable au récit de l'essor primitif des Samnites et de leur arrivée dans l'*Opikia*, tel que nous l'avons lu chez Strabon (1).

Dans les deux cas, ici au cours d'une longue guerre, là par suite d'une grave épidémie qui ravage leur peuple, les Sabins ou les Samnites décident de vouer un *uer sacrum*, c'est-à-dire de consacrer *tout* ce qui naîtra au printemps suivant. Mais, au moment de s'acquitter, ils épargnent les enfants. Dans un second temps, une disette ou une peste révèle la colère du dieu. On consulte donc les devins ou l'oracle, qui prescrivent, par un compromis dans lequel s'exprime la bienveillance égale de Mars et d'Apollon, la seule expulsion des jeunes gens, appelés de ce chef à fonder une colonie nouvelle.

Mais ce n'est pas le schéma seulement du *uer sacrum* italique qui se retrouve dans celui des Mamertins. Conformément à leur tradition ethnique, les nouveaux maîtres de Messine ne cesseront pas de se proclamer fièrement fils de Mars, *Mamertini*, et le monnayage de bronze qu'ils ont frappé à partir de 288 ne rompt avec les habitudes locales où dominait le type de Poséidon (2) que pour affirmer sur ses droits, pendant plus de soixante-six ans et de manière quasi exclusive, la primauté d'Arès, à peine contestée par la toute-puissance de Zeus. Cependant que les revers étaient généralement marqués à l'image du Taureau : le plus récent historien des monnaies mamertines, M^{me} Margit Särström (3), fait judicieusement observer que le taureau « n'était pas mis là simplement par hasard, mais a été choisi en raison de la place qu'il tenait dans le culte de Mars ». Allons plus loin, et reconnaissons en lui non pas seulement la victime préférée de Mars Grabovius à Gubbio et du dieu des Arvales à Rome (4), mais aussi l'animal sacré qui avait conduit les Mamertins au terme préfix de leur voyage.

(1) *Supra*, p. 5.

(2) HEAD, *H.N.*², p. 155 ; HILL, *Coins of ancient Sicily*, p. 168 ; PACE, *Arte et Civiltà della Sic. ant.*, III, p. 542.

(3) SÄRSTRÖM, *A Study in the Coinage of the Mamertines* (Lund, 1940), p. 45.

(4) ROSCHER, *Lexikon*, II, p. 2431 sq.

Ce souvenir persistant du rituel samnite dans le mythe de fondation de la *ciuitas Mamertina* n'en fait que davantage ressortir la part inattendue qu'y ont prise les éléments grecs. La source d'Alfius n'avait-elle pas à ce point oublié la vocation martiale des héros dont elle retraçait l'aventure qu'elle rejetait sur le hasard le choix de l'appellation qui leur avait été attribuée (1)? Comme si les Douze Dieux d'Athènes et d'Olympie, dès longtemps honorés à Sélinonte et dans toute la Sicile (2), mais qui ne devaient être intronisés à Rome que par le lectisterne de 217 (3), avaient des titres égaux à leur donner un nom. Dans cet état de la légende, il apparaît clairement que Mars a été entièrement éclipsé par Apollon, et les avertissements anonymes (4) des devins samnites (5), remplacés par les réponses de son oracle, que Sthennius Mettius (6) a consulté à deux reprises et qui dispense ses révélations par le mode, d'ailleurs peu delphique (7), de l'oniromancie. Nul doute, en tout cas, qu'il ne faille l'identifier avec le dieu protecteur de la colonisation grecque, l'*Archagetas* de Naxos et Tauromenium (8), de Gela et d'Agrigente (9), de Syracuse aussi (10).

Dans cet ensemble, l'hellénisation du mythe italique semble trouver son explication naturelle. C'est sur place, sur les bords de ce Détroit qui unissait plus qu'il ne les séparait l'Italie et le monde grec, que le *uer sacrum* des fils de Mars a revêtu sa forme apollinienne. Mais, de cette étrange conversion, un heureux hasard permet de préciser encore les circonstances : car nous possédons, semble-t-il, le modèle sur lequel la légende mamertine a été calquée, et il ne faut pas chercher bien loin.

(1) *Coniectis in sortem duodecim deorum nominibus, Mamers forte exierat.*

(2) Sur les Dôdekatheoi en Sicile, PARETI, *Stud. sicil.*, p. 229 sq. ; PACE, *op. l.*, III, p. 602 sq. En dehors de Sélinonte (*I.G.S.*, 268), leur culte est attesté à Mégara Nisaea et à Chalcédonè.

(3) LIV., XXII, 10, 9.

(4) STRAB., V, 4, 12, p. 250 : *εἰπέ τις...*

(5) STRAB., *ibid.* : *κατὰ τὴν τῶν μάντεων ἀπόφησιν.*

(6) Le nom lui-même, en osque *stenis*, a subi l'influence du grec *σθένος* (VETTER, *Handb. d. ital. Dial.*, p. 435 ; cf. LIV., XXIII, 8, 1).

(7) AMANDRY, *La mantique apollinienne à Delphes*, p. 37.

(8) THUC., VI, 3 ; B. PACE, *ibid.*, III, p. 534 sq.

(9) PACE, *ibid.*, III, p. 586 sq.

(10) GUARDUCCI, *art. cit.*, p. 8 ; GAGÉ, *op. l.*, p. 240, pense à « une transcription samnite de l'Archégète cumain », mais la légende de la fondation de Cumes n'offre avec celle de la fondation de la *ciuitas Mamertina* que de lointains rapports, au prix de ceux que nous allons signaler.

Il n'avait pas échappé à M. Gagé que « les Grecs connaissaient un Apollon qui, pour libérer un peuple de la peste, exigeait que lui fût consacré un dixième des habitants ; à ce prix, il était prêt à leur servir d'Archégète vers la colonie nouvelle » (1). Pour préciser, cette allusion à une dîme humaine vouée à Delphes et qui, après un séjour auprès du sanctuaire, y recevait une mission colonisatrice n'intervient que deux fois dans le trésor des légendes grecques de fondation, pour deux cités, dont l'une, Magnésie du Méandre (2), est exclue par la distance du cercle de notre enquête, mais dont l'autre a de toute évidence exercé sur les Mamertins une influence directe, Rhegium.

Les origines de Rhegium (3) ont été dès le début contaminées par ses rapports avec Zancle. Quelle qu'ait pu être, cependant, la participation des Messéniens au peuplement primitif (4), tous les historiens sont unanimes pour y voir un établissement chalcidien et pour accorder la primauté à une *Ktisissage* que Strabon résume en ces termes : « Rhegium est une fondation de Chalcis : pressée par la famine, elle avait, sur le conseil de l'oracle, voué à Apollon la dixième partie de sa population, qui, dans la suite, émigra de Delphes en Italie » (5). On aimait aussi à citer le texte ambigu du second oracle par lequel était défini à l'œciste le lieu où il devait s'arrêter : peu nous importe ici l'énigme scabreuse du mâle couvert par une femelle, dont une vigne enlacée à un figuier avait fourni la solution ; plus intéressant pour notre problème est le sens de cette colonisation par décimation préalable, dont, *mutatis mutandis*, l'analogie avec le *uer sacrum* avait frappé les anciens eux-mêmes.

(1) GAGÉ, *ibid.*, p. 47.

(2) CON., *Narr.*, 29 ; ATHEN., IV, 173 e ; KERN, *Die Gründungsgesch. v. Magnesia a. Maiandros*, p. 7 sq. ; BENNO SCHMID, *Stud. z. griech. Ktisissagen*, p. 94 sq.

(3) BÉRARD, *La colonis. gr. de l'Il. mér. et de la Sic.*, p. 110 sq. ; DUNBABIN, *The Western Greeks*, p. 10 sq.

(4) ANTIOCHOS de Syracuse, *ap. STRAB.*, VI, 1, 5, p. 257, prétendait que les Zancliens avaient appelé les Chalcidiens et que la colonie comprenait aussi des Messéniens du Péloponnèse ; PAIS, *Stor. della Sic.*, p. 285 ; GIACERI, *Stor. della Magna Grecia*, I, p. 228 ; BÉRARD, *ibid.*, p. 113.

(5) STRAB., *ibid.* : *Κτίσιμα δ' ἐστὶ τὸ Ῥήγιον Χαλκιδικέων, οὗς κατὰ χρησμόν δεκατευθέντας τῷ Ἀπόλλωνι δι' ἀφορίαν, ὕστερον ἐκ Δελφῶν ἀποικῆσαι δεῦρο φασί* ; cf. HER. PONT., p. 25 (*F.H.G.*, II, p. 219) ; DIOD., VIII, 25, 2 ; DION. HAL., XIX, 2.

(6) STRAB., *supra*, p. 9.

On peut penser qu'il y avait là aussi souvenir d'un temps où l'on sacrifiait à Apollon des victimes humaines que, comme dans la tradition du *uer sacrum*, on se serait ensuite contenté d'expulser (1). Toute menace d'immolation a disparu des textes relatifs aux origines de Magnésie et de Rhegium, et c'est avec vraisemblance que Hild (2) et plus récemment M. Benno Schmid (3) ont identifié la *δεκάτη* offerte à Apollon par certains peuples de Grèce avec la main-d'œuvre sacrée dont le dieu avait besoin pour cultiver la plaine de Krissa et les vignobles du Parnasse. Pour des raisons qui restent à expliquer, les hiérodules étaient amenés dans certains cas à émigrer et à aller fonder au loin une réplique de cette colonie agricole idéale que Delphes prétendait être. C'est en ce sens que les Magnètes sont appelés *ιεροὶ τοῦ θεοῦ, Δελφῶν ἀποικοὶ* (4); mais la même qualification convenait aussi bien aux Rhégiens : dans une anecdote rapportée par Strabon, Aristôn de Rhegium faisait appel à la protection de Delphes en disant : *ιερὸς... εἶναι τοῦ θεοῦ τοῦς προγόνους αὐτοῦ καὶ τὴν ἀποικίαν ἐνθένδε ἐστάλλαι* (5).

En tout cas, les différences qui séparaient les deux légendes ne devaient pas empêcher les Mamertins, quand ils entendaient leurs voisins vanter leurs origines delphiques (6), d'y percevoir comme une troublante réminiscence de leur propre passé. A prendre les choses d'un peu haut, n'étaient-ce pas deux rameaux de la grande famille indo-européenne qui, au terme de longues migrations divergentes à travers les Balkans et les Alpes et tout au long des deux péninsules, se rejoignaient enfin, méconnaissables, aux confins des deux mondes grec et italique? Que le vœu revêtît, ici et là, les formes spécifiques de la dîme ou du *uer sacrum*, le parallélisme même du développement, avec ses deux phases marquées chacune par une vaticination ou un oracle, favorisait l'illusion : dans l'un et l'autre cas, sous le coup d'un fléau naturel, *ἀφορία* ou *pestilentia*, le dieu, à qui une partie de la population affligée avait d'abord

(1) HERMANN, *Götter d. Alt.*, 27, 15, cité par ROSCHER, *Lexikon*, I, p. 441.

(2) HILD, dans DAREMBERG et SAGLIO, s. v. *hieroduli*, p. 172.

(3) BENNO SCHMID, *ibid.*, p. 155 sq.

(4) ATHEN., IV, 173 e.

(5) STRAB., VI, I, 9, p. 261.

(6) La fidélité de Rhegium à Apollon fut sans éclipse ; détruite en 387 par Denys l'Ancien, et relevée de ses ruines par Denys le Jeune, elle reçut de celui-ci le nom de *Phoibia* (STRAB., VI, 1, 6, p. 257) ; NISSEN, *Ital. Landesk.*, II, p. 965).

été promise, consentait plus tard (*ῥστερον, post annum uicensimum deinde*) à la laisser partir et guidait même ses pas vers une autre patrie. Dans ces conditions, il nous paraît peu douteux que la réforme apollinienne de la légende mamertine ait été l'effet du dialogue poursuivi entre les deux cités d'une rive à l'autre du Déroit.

D'une rive à l'autre? Mais sur le continent même, et dès avant l'occupation de Messine en 288, il semble que la contiguïté géographique eût préparé l'influence de Rhegium. Nous avons déjà fait état de la très élégante conjecture de Cichorius, complétant une lacune du texte de Festus, où l'on ne voyait d'ordinaire qu'une allusion aussi banale qu'erronée à la Sicile, par une indication pleine de sens : *cum in parte ea Si<lae siluae> consedissent quae <adhu>c Tauricana dicitur*. Et, de fait, c'est dans cette vaste forêt, « Gran Bosco d'Italia », qui couvre tout l'Aspromonte calabrais, qu'il faut placer la base de départ d'où les Mamertins s'étaient lancés à l'assaut de Messine (1). La *Tauricana regio* s'identifie avec la *Ταυριανή χώρα* que Strabon situe dans les montagnes qui dominent Thurii (2), et qui avait, selon Caton, valu aux *Rhegini* le surnom de *Taurocini* (3). Plus exactement, le territoire de Rhegium et le *Tauricanus* (ou *Taurianus*, ou *Taurocinus*) *ager* étaient séparés, à la hauteur de l'actuelle Bagnara, par le plus méridional des sept bras que le Métaure (ou *Tauris!*) formait à son embouchure. Mais, précisément, à une quinzaine de kilomètres en amont, surgit Oppido Mamertino, qui conserve le souvenir d'un ancien *Mamertium* : ce dut être la métropole des Mamertins, ou une étape de leur expansion (4).

(1) Cette version des événements n'est pas incompatible avec celle des historiens grecs, pour qui les Mamertins étaient des mercenaires d'Agathocle qui se seraient emparés de Messine en revenant de Syracuse : ceux-ci ont pu constituer une tête de pont en Sicile, qui a permis à leurs congénères, demeurés sur le continent, le passage du Déroit. Il y avait certainement des Mamertins dans le Bruttium, qui, même après 288, y ont laissé leur arrière-garde.

(2) STRAB., VI, 1, 3, p. 254.

(3) CAT., *Or.*, III, 1 : *Rhegini Taurocini uocantur de fluuio, qui propter fluit... In eorum agro fluuii sunt sex, septimus finem Rheginorum atque Taurianum disperdit*. La toponymie moderne contient encore Gioia Tauro, Taurianova, Taureana (*Guida d'Italia* du T.C.I., Ital. mér., III, p. 681 sq.)

(4) KROLL, P.W., s.v. *Mamertini*. Tout cela se trouve résumé dans une phrase de Strab., VI, 1, 9, p. 261 : « Au-dessus de ces villes (Locres et Rhegium), l'intérieur du pays est occupé par les Bruttiens ; là est la ville de Mamertion

Les Mamertins étaient donc, avant même de fonder leur État sicilien, limitrophes des Rhégiens ; habitants d'une ville et d'un territoire dont les noms mêmes, évoquant Mars et le taureau (1), semblaient à la fois le souvenir et la promesse d'un *uer sacrum*, ils n'avaient qu'à mener boire leurs troupeaux au petit fleuve-frontière des *fines Reginorum* pour y rencontrer Apollon. Ce n'est pas tout : non moins dociles aux suggestions, cette fois interprétées en grec, de la toponymie, les Rhégiens avaient recréé dans la *Ταυριανή χώρα* le décor des traditions delphiques : c'était une autre *Tauride* où Oreste était venu avec Iphigénie et Pylade ; c'est dans le *Tauris* ou Métaure qu'il s'était purifié de son crime, et l'on montrait, suspendue à un arbre, son épée qu'il avait laissée en partant (2) ; Pline connaissait un *Portus Orestis*, qu'on localise près de Palmi (3). Vraiment aucun terrain n'était plus fertile en combinaisons mythologiques ni plus propice à la contamination des deux légendes.

Une fois installés à Messine, les Mamertins, recueillant l'héritage des liens séculaires qui rattachaient Zancle et Rhegium, ne cessèrent d'entretenir avec leurs vis-à-vis de l'autre côté du Déroit des relations politiques que les événements militaires ne firent que resserrer : collaboration intense, cimentée par les affinités ethniques pendant l'occupation campanienne de Rhegium, de 282 à 270 ; puis, après l'intervention d'App. Claudius à Messine en 264 et le début des guerres puniques, communion fraternelle des deux *ciuitates foederatae* (4) dans l'alliance romaine et la lutte contre Carthage.

et la forêt qui fournit l'excellente poix dite bruttienne et que l'on appelle Sila, plantée de beaux arbres et bien arrosée, d'une longueur de sept cents stades ».

(1) Sur le sens de ces toponymes, *Taurasia, ager Taurasius, Thurii, ager Teuranus*, etc..., cf. ALTHEIM, *Gesch. d. Lat. Sprache*, p. 29 et 143 ; RIBEZZO, *R.I.G.I.*, 1931, p. 47 sq., prétendait pourtant y reconnaître un vocable tyrrhéné méditerranéen signifiant « montagne ».

(2) CAT., *ibid.* : *eo Orestem cum Iphigenia atque Pylade dicunt maternam necem expiatum uenisse, et non longinqua memoria est, cum in arbore ense uiderunt quem Orestes abiens reliquisset fertur.* Cf. PROB., *ad Verg. Buc.*, V, qui se réfère, en même temps qu'à CATON, à VARRON au livre XI des *Antiq. hum.* Sur la légende d'Oreste en Italie, on se reportera aux excellentes pages d'ALTHEIM, *Gr. Götter im alten Rom*, 1930, p. 105 sq., notamment, pour Rhegium, p. 110.

(3) PLINE, *N.H.*, III, 73 ; NISSEN, *ibid.*, p. 961.

(4) Sur le statut de Rhegium, ville alliée, cf. SARTORI, *Problemi di Stor. costituz. italiota*, p. 135 sq. ; la *ciuitas Mamertina* était aussi *foederata* (Cic., *Verr.*, III, 13 ; V, 50).

Pourtant la numismatique révèle ici un aspect inattendu des choses. Il ne semble pas que les Mamertins se soient ralliés tout de suite à Apollon, et il y a des indices certains, au contraire, que l'hellénisation de leur légende nationale, dès longtemps préparée par les sollicitations de l'entourage et du lieu où ils s'étaient fixés, ne s'est achevée, du moins officiellement, qu'avec un assez long retard. Le classement chronologique de leur monnayage, tel qu'il résulte des recherches de M^{me} Särström (1), prouve que pendant plus de soixante-dix ans ils n'ont pas cessé de considérer Mars comme leur dieu le plus efficace. Des cinq périodes, divisées en vingt-trois séries, entre lesquelles elle répartit le matériel numismatique étudié, on constate que c'est seulement avec la quatrième période et la douzième série qu'apparaît le type d'Apollon — à partir de 220 av. J.-C. Jusque-là, Arès règne quasi exclusivement au droit, à peine concurrencé par Zeus, exceptionnellement remplacé par Héraklès et Adranus. Désormais, avec l'avènement d'une nouvelle unité monétaire, le pentonkion, et l'alignement du monnayage mamertin sur le système oncial romain, Apollon (12^e série) s'impose à côté d'Arès (11^e série), qu'il élimine complètement dans les séries suivantes, où, s'arrogant toutes les dénominations fortes, il ne lui laisse plus qu'une fois, dans la 15^e série, l'honneur de marquer une petite once, sur le même plan qu'Aphrodite et Artémis.

Il y a là, de toute évidence, un fait inattendu et dont ne peut pas ne pas tenir compte une étude de la rivalité entre Mars et Apollon dans l'idéologie nationale des Mamertins : il ne saurait s'expliquer uniquement par des raisons de technique monétaire. Et il ne semblera pas non plus hors de propos de noter, dans l'analyse de M^{me} Särström, que la tête d'Apollon, brusquement révélée par la 12^e série, « présente une si étroite ressemblance avec la tête d'Apollon sur un certain nombre de monnaies de Rhegium qu'il semble que la première soit une copie de la seconde » (2). Plusieurs émissions de cette série, d'autre part, ont au revers un omphalos et portent des symboles — osselet, lyre, arc ou trépied — auxquels on peut assigner la même origine. En conclusion, « Apollon et ses attributs ont fait leur apparition dans le monnayage des Mamertins *via*

(1) SÄRSTRÖM, *A Study in the Coinage of the Mamertines*; se reporter en particulier au tableau chronologique, p. 138 sq.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 104 sq.

Rhegium » (1). Et cela après 220. Il n'est pas possible de restreindre à la seule histoire numismatique la portée de ces emprunts qui, en confirmant ce que nous avait appris l'examen du récit d'Alfius, nous obligent à en faire descendre la refonte définitive et l'adoption officielle jusqu'au dernier quart du III^e siècle. Et de cette époque tardive seraient aussi les deux dédicaces des *meddices* mamertins.

On aimerait naturellement en savoir davantage et ressaisir les motifs profonds de la victoire d'Apollon, à cette date, dans la conscience des Mamertins. Nous ignorons tout de leur sort après la première guerre punique. Mais on ne peut négliger le synchronisme de cette révolution et du commencement de la seconde. Les Mamertins, entre Rhegium et Syracuse, durent alors réagir de la même façon. Rhegium se signala par un loyalisme sans défaillance : ce fut la seule ville du Bruttium à ne pas faire défection après Cannes (2). Hiéron II aussi, dont les Mamertins imitaient les traits sur leurs dernières pièces au type d'Arès (3), resta jusqu'à sa mort, en 214, fidèle à l'alliance romaine. A Rome même, ces années-là offrent diverses manifestations de ce que M. Gagé appelle le conservatisme religieux de Fabius Maximus (4), et qui prenait assez naturellement la forme d'une affirmation des valeurs helléniques en face de la menace carthaginoise (5) : le premier lectisterne aux douze grand dieux — ces Douze Dieux qu'honoraient aussi les Mamertins —, des temples voués à Mens (6) et à Vénus Erycine, le départ de la mission de Fabius Pictor pour Delphes, enfin un *uer sacrum*, limité au bétail, et dont, par une innovation singulière, mais qui n'est peut-être pas sans rapport avec l'exclusion dont il était frappé dans le *uer sacrum* des Mamertins, Mars se voyait retirer le bénéfice à l'avantage de Jupiter. C'est aussi dans ce contexte histo-

(1) SÄRSTRÖM, *ibid.*, p. 105.

(2) LIV., XXIII, 30, 9 : *Regini tantummodo regionis eius et in fide erga Romanos et potestatis suae ad ultimum manserunt* ; cf. XXIV, 1, 2 ; XXVI, 12, 12 ; 40, 18 ; POL., IX, 7, 10.

(3) SÄRSTRÖM, *ibid.*, p. 98 sq.

(4) GAGÉ, *op. l.*, p. 259 sq.

(5) LIV. XXII, 9, 7 sq. (217 av. J.-C.).

(6) *Mens* n'est peut-être pas, comme le prétendait WISSOWA (*Rel. u. Kult. d. Röm.*², p. 313 sq. ; *contra*, ALTHEIM, *History of Rom. Religion*, p. 295 sq. ; GRIMAL, *Le Siècle des Scipions*, p. 73), une divinité hellénique ; elle n'en éclaire pas moins, comme le dit très bien GAGÉ (*op. l.*, p. 263), « l'esprit de l'ancienne religion romaine... des clartés de la raison ».

rique qu'il nous faut placer l'élaboration finale de la légende que racontait Alfius, et qui, en même temps qu'elle transférait à l'Apollon delphique les privilèges du Mars samnite au sein d'une *ciuitas Mamertina* assagie et romanisée, voilait les horreurs du sac de Messine sous le pieux manteau de la *fides* (1).

(1) On notera pourtant, sans en tirer aucune conséquence, que la même période révèle dans l'usage des Mamertins certains signes de la résurrection de l'osque en face du grec : quelques monnaies de la 14^e série sont inscrites *Μαμερτινονμ* (au lieu de *Μαμερτινων*) (SÄRSTRÖM, *op. l.*, p. 109) ; une pièce de la 15^e porte l'ethnique, en grec, de droite à gauche.

III

LE « VER SACRVM » ROMAIN DE 217

On ne se représente peut-être pas assez ce que cela pouvait signifier, dans une société établie, pour un gouvernement lucide et soucieux de ménager, en même temps que la vie des citoyens, l'intégrité du cheptel national, que cette promesse d'immoler aux dieux tous les êtres animés qui naîtraient au printemps suivant. Or il se trouve qu'il y a eu à Rome, à une époque pleinement historique, un *uer sacrum* réel, dont nous pouvons, grâce à de bonnes sources, suivre l'accomplissement sous nos yeux et dans tous ses détails. Une fois, et une seule, le rite est sorti du domaine du mythe pour s'insérer dans la trame des événements vécus, des circonstances politiques et des données de l'économie. Et c'est un curieux spectacle que de voir, à la lumière sèche des faits, la légende, en s'actualisant, se heurter à des résistances avec lesquelles elle doit composer. Rien de plus révélateur, au surplus, sur les scrupules avec lesquels les Romains observaient les contrats qu'ils avaient conclus avec leurs dieux.

Nous voulons parler du *uer sacrum* voué en 217 ⁽¹⁾ et exécuté en 195 ⁽²⁾ et 194 ⁽³⁾. On y fait souvent allusion comme si c'était un *uer sacrum* entre beaucoup d'autres, et comme si l'institution avait conquis à Rome droit de cité. En fait, dans toute l'histoire de la République, il n'y en a pas d'autre exemple : pris au piège d'un vœu imprudent, les Romains ont fini par s'en acquitter sans y laisser trop de plumes, mais en jurant de ne plus recommencer.

C'était après la bataille de Trasimène, l'une des plus cruelles défaites que Rome eût jamais subies ⁽⁴⁾. Elle semblait ouvrir à Hannibal, pour peu qu'il sût profiter de sa victoire, les portes de la ville ⁽⁵⁾. Dans la panique qui régnait, le peuple Romain, se

(1) Liv., xxii, 9, 10 sq.

(2) Liv., xxxiii, 44, 1 sq.

(3) Liv., xxxiv, 44, 1 sq.

(4) Liv., xxii, 7, 1 : *Haec est nobilis ad Trasumennum pugna atque inter paucas memorata populi Romani clades.*

(5) Liv., xxii, 8, 7 : *Pro urbe ac penatibus dimicandum esse.*

croyant à deux doigts de sa perte, était prêt sans aucun doute à souscrire à tous les engagements, si énormes qu'ils pussent paraître, qui lui feraient entrevoir une chance de salut.

C'est dans ces conditions que le dictateur Q. Fabius Maximus, rejetant sur l'impiété du consul vaincu la responsabilité de la catastrophe, provoqua aussitôt une consultation des livres sibyllins pour décider des mesures expiatoires qui s'imposaient (1). Ils recommandèrent, entre autres, le vœu d'un *uer sacrum* (2). Et il n'est pas étonnant qu'une initiative aussi extraordinaire ait été prise par le collège des *decemviri sacris faciundis*, qui, dans la vie religieuse de Rome, représentaient les tendances novatrices, accueillantes par principe aux *sacra peregrina*. On ne voit pas, cependant, qu'ils aient montré jusque-là une complaisance particulière pour les cultes italiques. Peut-être faut-il tenir compte du succès que le rite du *uer sacrum* avait rencontré, à date récente, dans la religion des Mamertins et par suite dans le monde osque, où il s'était, par la substitution d'Apollon à Mars comme dieu archégète, hellénisé ; dans cette perspective, c'est sous une forme apollinienne, ou en tout cas grecque, qu'il aurait pénétré dans les cultes sibyllins (3).

Quoi qu'il en soit, si l'initiative de l'introduction du *uer sacrum* à Rome revient aux décemvirs, rien de plus frappant, dans la suite

(1) Liv., xxii, 9, 7 sq.

(2) Ce *uer sacrum* doit être distingué du vœu à Mars qui n'avait pas été accompli régulièrement et dont les livres sibyllins prescrivent l'*instauratio* (Liv., xxii, 9, 9) : on admet généralement (WEISSENBORN-MÜLLER *ad loc.*) que ce vœu avait été prononcé l'année précédente par le préteur C. Atilius Serranus (Liv., xxi, 61, 10) ; mais il n'est question alors que de vœux décennaux, *si in decem annos res publica eodem stetisset statu*, et dont par conséquent il n'y avait pas lieu d'exiger l'exécution régulière après un an de guerre. Ce qui prouve bien que le vœu antérieur à Mars n'était pas un *uer sacrum*, c'est que l'*instauratio* en est ordonnée *de integro atque amplius* : le *uer sacrum* est total et ne comporte pas de degrés. Mais il est remarquable que les *Xuiri s. f.* commencent par rendre à Mars ce qui appartient à Mars, avant de se tourner vers d'autres dieux, Jupiter en tête.

(3) Sur les livres sibyllins et les *decemviri sacris faciundis*, cf. GAGÉ, *Apollon Romain*, Paris, 1955. Nous n'ignorons pas que les *Xuiri s. f.* avaient, en 217, depuis longtemps cessé d'être les desservants spéciaux du culte d'Apollon. M. GAGÉ montre bien (p. 162 sq.) que le lectisterne de cette année-là ne réservait à Apollon qu'une place secondaire. C'est pourquoi nous ne retenons, pour rendre compte, hypothétiquement, de la faveur qu'ils témoignèrent au *uer sacrum*, que l'hellénisation, non l'apollinisation du rite.

des décisions rapportées par Tite-Live, que la hâte avec laquelle on leur en retire le contrôle, pour le confier aux pontifes, gardiens vigilants de l'orthodoxie religieuse. On ne craindra pas, en 216, de laisser aux décemvirs la responsabilité du supplice, en vérité « très peu conforme aux mœurs romaines », des deux couples de Gaulois et de Grecs enterrés vivants au *forum boarium* (1); non plus que la tâche, en 212, d'organiser les Jeux Apollinaires (2); ni encore l'élaboration, en 204, du rituel des fêtes de Cybèle, où ils se montrèrent aussi attentifs à purger le culte phrygien de ses éléments orgiastiques qu'auraient pu l'être les pontifes (3). Dans le cas, apparemment unique, du *uer sacrum*, ils seront entièrement exclus des modes d'exécution, qu'il s'agisse d'en formuler le vœu en 217 ou de l'accomplir en 195 et 194, bien que le rite, Grec ou Romain, du sacrifice, fût déclaré indifférent (4). Comme si, entre tous les *sacra peregrina*, celui-ci eût requis la surveillance exclusive des pontifes, seuls capables d'en assimiler l'étrangeté aux traditions du *mos patrius*, seuls qualifiés pour manier cette redoutable machine, dont en effet, par d'infinies précautions, ils réussirent à atténuer la nocivité.

Nous savons par quels magistrats furent prononcés les différents vœux qu'avaient prescrits les décemvirs : c'est à Fabius que revint le soin de vouer le temple de Vénus Érycine (5), à T. Otacilius Crassus, préteur pour la Sicile, celui de vouer le temple de Mens (6), à A. Cornelius Mammula, préteur pour la Sardaigne, celui de vouer le *uer sacrum* (7). Auparavant toutefois M. Aemilius (Regillus ?) (8), préteur urbain, chargé, en prévision de l'absence du dictateur, de pourvoir à la prompte réalisation du programme religieux, avait consulté les pontifes. L. Cornelius Lentulus, *pontifex maximus*, commença par fixer un point de droit public : un décret du sénat

(1) LIV., XXII, 57, 6 ; sur ce « sacrifice extraordinaire », P. FABRE, *Mél. Radel*, 1940, p. 419 sq.

(2) LIV., XXV, 12, 11 sq. ; GAGÉ, *ibid.*, p. 277.

(3) LIV., XXIX, 10, 4 sq. ; GRAILLOT, *Le Culte de Cybèle*, 1912, p. 55 et p. 75 sq. ; M. GAGÉ, *ibid.*, p. 373 sq., insiste sur le rôle des décemvirs.

(4) LIV., XXII, 10, 4 : *quo modo faxit, probe factum esto*.

(5) LIV., XXII, 10, 10.

(6) LIV., XXII, 10, 10 ; 25, 6 ; 31, 6 ; BROUGHTON, *The Magistrates of the Rom. Republic*, I, 1951, p. 244.

(7) LIV., XXIII, 21, 4 ; 32, 8 ; XXXIII, 44, 2 ; BROUGHTON, *ibid.*

(8) LIV., XXII, 10, 11 ; BROUGHTON, *ibid.*

ne suffisait pas à l'institution d'un *uer sacrum* ; il fallait un vote de l'assemblée du peuple : *iniussu populi uouerī non posse* (1). Tite-Live reproduit *in extenso* le texte de la *rogatio*, évidemment rédigée par les pontifes, qui fut soumis à l'assemblée.

On remarquera d'abord que ce n'est pas à Mars, comme le voulait la tradition sabine, ni à Apollon, comme l'avait institué la réforme mamertine, mais à Jupiter, que le vœu devait être adressé. Et cette dépossession paraît devoir s'expliquer non seulement par la place prépondérante que Jupiter Optimus Maximus assumait de plus en plus comme dieu national romain au sommet d'un Panthéon fortement hiérarchisé (2), mais aussi par l'habitude séculaire qu'avaient les Latins de lui réserver les prémices de l'année (3).

D'autre part — on l'a noté depuis longtemps (4) — il n'est pas question d'envisager la consécration des hommes, même sous cette forme adoucie qui, dans le *uer sacrum* des Sabins et des Mamertins, remplaçait l'immolation par l'expulsion des jeunes à la recherche d'une nouvelle patrie. On peut bien se laisser aller un moment à rêver, en constatant que la reprise de la colonisation romaine après la seconde guerre punique coïncide, en 194, avec l'exécution du *uer sacrum*, que la fondation des colonies de Pouzzoles, Volturnum, Liternum, Salerne, Buxentum, Sipontum, Tempesa et Crotone (5), toutes déduites, un peu plus de vingt ans après sa prononciation, dans une partie de l'Italie qu'avaient foulée les printemps sacrés mythiques, ait eu quelque rapport avec le vœu de 217. En fait il n'apparaît pas, ni dans la notice de Tite-Live, ni dans les archives particulières de ces colonies, que l'imagination pourtant fertile des historiens anciens se soit jamais avisée des combinaisons dont cette coïncidence offrait la possibilité.

Le *uer sacrum* romain était donc, dès le principe, conforme à la stricte définition qui en a été donnée ci-dessus, et réduit à son premier élément : la consécration de la production de l'année. Il n'était pas question de consacrer, et encore moins d'immoler les hommes. Il ne concernait que les seuls animaux. Encore sa portée était-elle

(1) Liv., xxii, 10, 1 ; xxxiii, 44, 2 ; WISSOWA, *R.u.K.d.R.*², p. 147, n. 7.

(2) DE SANCTIS, *Stor. d. Rom.*, IV, II, I, 1953, p. 130 ; sur les tendances conservatrices de la politique religieuse de Fabius, GAGÉ, *ibid.*, p. 259 sq.

(3) *Supra*, p. 10.

(4) WISSOWA, *ibid.*, p. 410, n. 7 ; p. 420.

(5) Liv., xxxiii, 45, 1 sq.

limitée à quatre espèces d'entre eux : *quod uer attulerit ex suillo, ouillo, caprino, bouillo grege* (1), dit Tite-Live ; *ἐνιαυτοῦ αἰγῶν καὶ συῶν καὶ προβάτων καὶ βοῶν ἐπιγονήν*, confirme Plutarque, qui a beau ajouter : *ὄσσην Ἰταλίας ὄρη καὶ πεδία καὶ ποταμοὶ (?) καὶ λειμῶνες εἰς ὄραν ἐσομένην θρέψουσι* (2) ; cette amplification rhétorique n'allonge pas la liste des immolations promises. Celle-ci ne concerne que le bétail le plus commun des sacrifices : porcs, moutons, taureaux, auxquels sont adjoints les boucs, victimes plus rares, quoiqu'elles intervinsent dans les fêtes de Liber Pater (3) et aux Lupercales (4). On relève, en revanche, l'omission des chiens, sacrifiés aux *Robigalia* du 25 avril (5), et des chevaux, qui ne l'étaient plus guère que dans les *Equiria* du 15 octobre (6), sans parler de ceux que César consacra aux dieux après le passage du Rubicon (7). C'était une chance, en temps de guerre, pour les services de remonte de la cavalerie romaine.

Mais ce qui frappe le plus, c'est que la *rogatio* énumérait en détail toutes les irrégularités qui pourraient être commises dans l'exécution du vœu, et qui pourtant ne constitueraient pas un cas de nullité (8). Jamais, dans la rédaction de ses contrats avec les dieux, la religion romaine n'a fait preuve d'une plus minutieuse prudence ; jamais elle n'a prévu, et d'avance absous, tant de possibilités d'erreur ou de fraude. Le sacrifice aurait lieu à partir d'un jour à fixer par le sénat et l'assemblée ; mais si l'on y procède avant cette date, le peuple Romain n'en sera pas moins tenu pour quitte. Sacrificera qui voudra, quand il voudra, et selon le rite qu'il voudra : de quelque manière que soit fait le sacrifice, *probe factum esto*. Si l'animal voué au sacrifice meurt avant d'être immolé, on le considérera comme propriété humaine et non divine. S'il est blessé ou tué accidentellement, il n'y aura pas de faute. S'il est volé, ni le peuple Romain ni celui à qui il aura été volé ne sera tenu pour responsable. Si on le sacrifie par ignorance un jour interdit,

(1) LIV., XXII, 10, 3.

(2) PLUT., *Fab.* 4, 4.

(3) VIRG., *Géorg.*, II, 395 ; BRUHL, *Liber Pater*, p. 121.

(4) JUST., XLIII, 1 ; FEST. PAUL., p. 76 L ; WISSOWA, *ibid.*, p. 209.

(5) FEST. PAUL., p. 39 L.

(6) WISSOWA, *ibid.*, p. 144 sq.

(7) SUÉT., *Caes.*, 81, 4.

(8) Le texte a été analysé de ce point de vue par Nock, *A Feature of Rom. Religion* dans *Harvard Theological Review*, XXXII, 1939, p. 83 sq.

probe factum esto. Que le sacrifice se fasse de jour ou de nuit, que le sacrificateur soit esclave ou libre, *probe factum esto*. Ainsi, au moment de contracter des obligations dont ils ne méconnaissaient pas la gravité, les pontifes avaient essayé de ne rien laisser au hasard : le *uer sacrum* n'engageait pas les êtres humains, et n'affectait, en fait de bétail, que quatre espèces nommément désignées ; mais dans les modalités d'exécution, la plus grande tolérance était d'avance assurée aux éleveurs romains. Jupiter n'aurait pas à réclamer pour un éventuel vice de forme.

Jupiter dut attendre vingt-deux ans (1). C'est seulement en 195 qu'un décret des pontifes ordonna l'accomplissement du vœu de 217. Le *quinquennium* pendant lequel ils avaient demandé la protection divine était expiré depuis 212. Mais la guerre s'était prolongée au-delà de toute prévision : la guerre punique sans doute, mais aussi la guerre gauloise (2). La *rogatio* de 217 faisait en effet état des deux guerres que le peuple romain menait alors en même temps, à la fois contre Carthage et contre les Gaulois Cisalpins soulevés au passage d'Hannibal (3). Or, si Carthage avait capitulé en 201, les hostilités ne s'étaient pas arrêtées pour autant dans le Nord de l'Italie, et la pacification de la Cisalpine ne devait s'achever qu'après onze ans encore de luttes acharnées (4). Mais ce n'étaient plus que les derniers sursauts d'une résistance sans espoir, à laquelle la campagne de M. Claudius Marcellus en 196 porta un coup mortel. C'était le fils du grand Marcellus, qui, en 222, à Clastidium, avait remporté sur le roi Viridomar les troisièmes dépouilles opimes de l'histoire romaine (5), et que Virgile évoquera au livre VI de son *Énéide* :

*Hic rem Romanam magno turbante tumultu
sistet, eques sternet Poenos Gallumque rebellem* (6).

Pareil exemple devait stimuler M. Claudius Marcellus le jeune. Il avait naturellement à cœur de mettre fin à la guerre gauloise ;

(1) TITE-LIVE (XXXIII, 44, 2) dit 21 ans ; sur une explication possible de cette erreur de calcul, WEISSENBORN-MÜLLER, *ad loc.*

(2) C'est ce qu'a très bien vu DE SANCTIS, *Stor. d. Rom.*, IV, II, 1, p. 318.

(3) LIV., XXII, 10, 2 : *quod duellum populo Romano cum Carthaginensi est, quaeque duella cum Gallis sunt, qui cis Alpes sunt.*

(4) PAIS-BAYET, *Hist. Rom.*, I (dans l'*Hist. gén.* de GLOTZ), p. 539.

(5) LIV., *per.* XX.

(6) VIRG., *Aen.*, VI, 857-8.

exaspéré par un premier échec que lui infligèrent les Boiens, il remporta sur les Insubres une victoire dans le récit de laquelle les annalistes ont sans doute exagéré le chiffre des pertes ennemies, mais dont on dut croire à Rome, sur le moment, qu'elle terminait définitivement la guerre (1) : en 195, on jugea inutile d'enrôler plus de deux légions pour le consul chargé de la province d'Italie ; des effectifs normaux suffiraient désormais à tenir les Gaulois en respect (2). M. Claudius Marcellus avait célébré son triomphe *de Gal-leis Insubribus*, et consacré à Jupiter Capitolin un torques d'or prélevé sur son immense butin (3). Il est vraisemblable que la décision d'accomplir enfin le *uer sacrum* a été une conséquence de ce triomphe, dont le bénéficiaire n'avait pas négligé lui-même de magnifier l'importance. Ajoutons qu'il était pontife (4), et par conséquent bien placé pour faire inscrire la question à l'ordre du jour des délibérations du collège. Mais il dut y avoir bien des gens, parmi les propriétaires de troupeaux qui siégeaient au sénat, pour juger que Marcellus avait le triomphe incommode.

L'échéance était donc arrivée. Par une étonnante rencontre, l'un des deux consuls qui auraient à y faire face était Caton. On ne peut pas penser que le rite du *uer sacrum* le prît tout à fait au dépourvu : il exploitait depuis son enfance en Sabine un domaine que lui avait laissé son père, non loin de celui que cultivait son collègue L. Valerius Flaccus (5), et il était plus qu'aucun Romain de son temps au courant des traditions nationales sabines auxquelles il a fait une large place dans ses *Origines* (6). Mais on ne peut pas croire non plus que la perspective de sacrifier tout le croît des troupeaux dans l'*ager scripturarius* dût sourire au père des agronomes romains qui, docile aux transformations économiques de son temps, préconisait ardemment la mise en pâture des terres arables

(1) LIV., XXXIII, 36, 4 sq.

(2) LIV., XXXIII, 43, 4 : *alter consul duas scriberet legiones ; iis Galliam obtineri prouinciam satis esse fractis proximo anno Insubrum Boiorumque animis.*

(3) LIV., XXXIII, 37, 10 : *Fast. triumph.*, a. 558 (DEGRASSI, *Inscr. Italiae*, XIII, 1, p. 552). Ce triomphe a été célébré le 4 mars 195.

(4) BARDT, *Die Priester d. vier grossen Kollegien*, p. 10 ; KIENAST, *Cato der Zensor*, 1954, p. 144, n. 44.

(5) FR. DELLA CORTE, *Catone Censore*, 1949, p. 3 sq. ; KIENAST, *ibid.*, p. 33 sq.

(6) CAT., *Or.*, I, 6-7 J. Cf. chap. I,

et partant le développement intensif du cheptel (1). Et même eût-il préféré le labourage au pâturage, il incarnait assez la mentalité des paysans de l'Italie et de partout pour que l'on puisse imaginer ses sentiments. Lui qui, dès qu'il arrivait dans sa villa, commençait par *pecus considerare* (2), « passer ses bêtes en revue », et qui ne se séparait d'un bœuf que lorsqu'il était en retour d'âge, et encore pour le vendre : *uendat boues uetulos* (3). Comment n'eût-il pas redouté et partagé les réactions de ses compatriotes, petits fermiers ou grands propriétaires, à qui il lui allait falloir imposer le massacre de tous les agneaux, chevreaux, veaux et cochons de lait qui leur naîtraient au printemps? Il n'est que de se rappeler le mécontentement provoqué à différentes époques de l'histoire par la simple réquisition des bestiaux. Et d'ailleurs, comment organiser pratiquement l'opération et son contrôle? Les législateurs de 217 l'avaient bien compris, et s'étaient déjà montrés très libéraux. Il fallait faire confiance à la piété de chacun. Mais celle-ci, qu'avait pu émouvoir, en 217, un accès de terreur collective, parlerait moins haut, dans la sécurité revenue, que l'intérêt particulier. Comme dit le proverbe italien : *Passato il pericolo, gabbato il Santo*.

On n'est donc pas trop surpris d'apprendre que le *uer sacrum*, en 195, ne fut pas correctement exécuté : *non esse recte factum* (4). Mais ce qu'on se demande, c'est en quoi pouvait bien consister l'irrégularité constatée. Étant donné que la loi avait soigneusement énuméré tous les vices de formes concevables, pour déclarer qu'ils n'entraîneraient pas la nullité du sacrifice, que la date anticipée des immolations, le rite suivi pour les perpétrer, l'état-civil de leur auteur étaient sans importance, on en vient à supposer que la seule irrégularité qui demeurât encore possible était pour ainsi dire de ne pas l'accomplir du tout.

C'est le *pontifex maximus*, P. Licinius Crassus Dives, qui, en 194, dénonça « d'abord au collège, puis, sur la décision du collège, au sénat » (5), les conditions insatisfaisantes dans lesquelles le *uer sacrum* avait été exécuté l'année précédente. On peut croire que cette

(1) CIC., *Off.*, II, 89 ; CARCOPINO, *Hist. Rom.*, II, 1 (dans l'*Hist. gén.* de GLOTZ), p. 90 ; KIENAST, *ibid.*, p. 88 sq.

(2) CAT., *Agr.*, 2, 6.

(3) CAT., *ibid.*, 2, 7.

(4) LIV., XXXIV, 44, 2.

(5) LIV., *ibid.*

façon de présenter les choses reproduit exactement le procès-verbal des délibérations pontificales, et laisser en cette circonstance à Crassus le mérite d'une initiative qui rallia les suffrages de tous, et qui, pour ainsi dire, était conforme à sa manière. Le personnage nous est assez bien connu ⁽¹⁾ : sa richesse — le premier des Licinii il porta le *cognomen* de Dives — et l'amitié des Scipions — il fut, dans son consulat de 205, le collègue de l'Africain — lui avaient permis de reconquérir pour sa *gens*, éliminée des Fastes, presque entièrement, depuis un siècle, la plus haute situation au sommet de la *nobilitas* romaine ⁽²⁾. Le portrait que Tite-Live a tracé de lui d'après sa *laudatio funebris* ⁽³⁾ célébrait en lui un modèle de *καλοκάγαθία*, paré de tous les dons de la fortune, noble, riche, beau, éloquent. Ce n'était pas du tout un paysan comme Caton. C'était un grand seigneur comme Scipion, lequel avait contracté en Sicile le goût des hécatombes, et qui n'hésitait pas, le cas échéant, à faire vœu, en Espagne, d'un sacrifice de cent bœufs à ses propres frais ⁽⁴⁾. Crassus était peut-être moins sensible à la menace qui pesait sur les étables romaines. D'ailleurs, pontife dès sa jeunesse, avant 216, *pontifex maximus* depuis 212, il aurait l'occasion, jusqu'à sa mort en 183, d'acquérir et de manifester une compétence incomparable en matière de droit canon. Il était, dit Tite-Live, *iuris pontificii peritissimus* ⁽⁵⁾. L'exemple de ce souverain pontificat devait être pieusement recueilli et entretenu un demi-siècle plus tard par les Mucii Scaevolae, unis à Crassus par des liens d'adoption très étroits ⁽⁶⁾, et c'est sans doute par leur entremise que le

(1) MÜNZER dans *R.E.*, XIII, 1 (69), col. 331.

(2) *Id.*, *Röm. Adelsparteien u. Adelsfamilien*, 1920, p. 184.

(3) *Liv.*, xxx, 1-4 sq. ; l'allusion à sa beauté (*forma uiribusque corporis excellentebat*), rappelle l'Éloge de Scipion Barbatus, *quoius forma uirtutei parissima fuit* (*C.I.L.*, I², 6, 7).

(4) *Liv.*, xxviii, 38, 8 : *cum centum bubus uotis in Hispania Ioui sacrificaret*.

(5) *Liv.*, xxx, 1, 6.

(6) Cf. les *stemmata* des Licinii Crassi et des Mucii Scaevolae dans MÜNZER, *ibid.*, p. 184 et 224. Des deux fils de P. Mucius Scaevola, cos. 175, le second, Quintus, fut adopté par le fils du grand pontife de 212-183 (MÜNZER, *ibid.*, p. 257 sq.). Ce P. Licinius Crassus Dives Mucianus, *pontifex maximus* lui-même en 132, cos. 131, fut l'un des principaux jurisconsultes de son temps. Son frère aîné, P. Mucius Scaevola, cos. 133, lui succéda comme *pontifex maximus* en 130. C'est à ce juriste éminent, fondateur du droit civil, qu'on attribuait la rédaction des Annales pontificales (SCHANZ-HOSIUS, *Röm. Literaturgesch.*, I § 14 et 79). Sa réputation ne devait être éclipsée que par celle de son fils, Q. Mucius Scaevola, cos. 95, surnommé le Pontife (SCHANZ, *ibid.* § 80).

souvenir des décisions qui l'avaient marqué s'est transmis, avec une suffisante fidélité, jusqu'à Cicéron (1) et Tite-Live.

P. Licinius, en effet, s'était employé, avec une indomptable énergie, à réagir contre les progrès du scepticisme naissant, à pourvoir de titulaires, au besoin par la contrainte, les sacerdoce pour lesquels les candidats se faisaient rares (2), à exiger d'un flamine, s'il exerçait par cumul la préture, qu'il observât néanmoins l'interdiction de quitter Rome (3). Une fois, en 200, il était entré en conflit avec ses collègues, dans des circonstances où apparaissent clairement les tendances conservatrices qui dominaient sa politique religieuse (4). L'assemblée avait décidé de vouer des jeux à Jupiter. La tradition, et P. Licinius Crassus, voulaient qu'on fixât le budget des jeux en même temps qu'on en prononçait le vœu : *ex certa (pecunia) uoueri debere*. Mais cet avis, malgré l'autorité du *pontifex maximus*, ne fut pas approuvé par ses collègues, qui firent prévaloir une vue nouvelle, inspirée par la pénurie du trésor ou l'instabilité de la monnaie, selon laquelle le chiffre de la dépense ne serait déterminé qu'à l'heure de l'exécution, cinq ans après. En 194, dans un collège qui, cette fois, le soutint sans réserve, Crassus imposa son interprétation stricte du droit pontifical, et la nécessité d'une *instauratio*.

Mais Tite-Live ajoute que le sénat, en la décrétant, décida, sans aucun doute sur le conseil des pontifes, que par *uer sacrum*, il fallait entendre le bétail qui serait né, cette année-là, entre la 1^{er} mars et le 29 avril (5). Et ceci est très important.

(1) Cic., *De Or.*, III, 134 ; *Brut.*, 77 ; *Cat.Mai.*, 27 ; 50 ; 61.

(2) Liv., xxviii, 8, 4 sq.

(3) Liv., xxxvii, 51, 1 sq.

(4) Liv., xxxi, 9, 7 sq. ; FIGANIOL, *Rech. s. les jeux rom.*, 1923, p. 80.

(5) Liv., xxxiv, 44, 3 : *uer sacrum uideri pecus, quod natum esset inter Kal. Martias et pridie Kal. Maias P. Cornelio et Ti. Sempronio consulibus. uideri* est le terme habituel pour une décision prise par une assemblée délibérante, le sénat (Liv., xxx, 17, 12), les comices (xxv, 4, 9), surtout un collège de prêtres, par exemple les augures (viii, 15, 6 ; xxiii, 31, 13 : *cui ineunti consulatum cum tonuisset, uocati augures uitio creatum uideri pronuntiauerunt*) ; cf. WEISSENBORN-MÜLLER *ad Liv.*, xxxviii, 44, 6. — Le Bambergensis porte, au lieu de *pridie Kal.*, *id.* — La date consulaire n'appartient évidemment pas au texte de la décision des pontifes qui, visant l'année en cours, n'avaient pas à la désigner. D'où le chevauchement du *uer sacrum* sur deux années consulaires. De 221 à 153, les consuls entraient en charge le 15 mars ; à partir de 153, le 1^{er} janvier (MOMMSEN, *Röm. Chronol.* p. 102 sq.). C'est après cette date, dans la mise en

On avait pensé à tout, en 217, mais on avait oublié de définir, dans des bornes chronologiques précises, ce que c'était que le printemps ainsi consacré. On s'était seulement engagé à immoler « tout ce que le printemps produirait ». Le début des sacrifices devait être fixé par sénatus-consulte et vote des comices, sans toutefois qu'un sacrifice exécuté avant cette date dût être tenu pour nul. Par exemple, on déciderait, le *quinquennium* une fois révolu, en 212, d'immoler, à partir, si l'on veut, des Calendes de Juin ou d'Octobre, tout le bétail né au printemps. Mais cela ne précisait pas ce qu'il fallait entendre par « printemps ». On n'avait pas imaginé qu'il fût nécessaire de dire à l'avance quand commencerait et quand finirait ce printemps-là. La tradition légendaire ne s'en souciait pas : d'autant plus généreuse qu'elle ne regardait pas aux conséquences, elle sacrifiait tous les produits de l'année, et c'est seulement, on l'a déjà dit (1), parce que le printemps est la saison de l'année la plus productive que les animaux consacrés y étaient désignés sous le nom de *uer*, sans que cette dénomination limitât à quelques mois seulement la durée dudit printemps. Les législateurs de 217 avaient été, eux aussi, très larges. Mais l'heure était venue de payer cette énorme dette, et l'on ne pouvait plus rester dans le vague.

C'est dans cet esprit que les pontifes déclarèrent que le mot de printemps ne pouvait plus être pris dans son sens étendu et poétique, mais dans son sens étroit et terre à terre, d'une saison : exactement des Calendes de Mars à la veille des Calendes de Mai.

La première date, d'abord, est très intéressante. Le 1^{er} Mars n'était pas le commencement du printemps, que le calendrier romain faisait partir du 7 février (2), quand se levait le souffle du Favonius. Mais, en consultant, avec les scrupules que nous lui connaissons, ses archives, Crassus avait constaté qu'un *uer sacrum* régulier commençait le 1^{er} Mars, parce que ce jour-là était la fête de Mars (3), *feriae Marti*, *Natalis Martis*, le jour qui avait vu tomber du ciel les *ancilia* des Saliens, et où les Matrones célébraient leur fête, non seulement en l'honneur de Junon, mais de Mars. Ainsi

forme des Annales pontificales, que l'année consulaire a dû être ajoutée, sans qu'on s'aperçût du chevauchement.

(1) *Supra*, p. 7.

(2) VARR., *R.R.*, I, 28, 1 ; MOMMSEN, *Röm. Chronol.*, p. 65.

(3) PRELLER, *Röm. Myth.*³, p. 361 sq. ; WISSOWA, *R.u.K.d.R.*², p. 144.

par son attribution à Jupiter, le *uer sacrum* avait bien pu changer de destinataire ; sous cet aspect nouveau, son caractère originel de sacrifice à Mars subsistait de façon indélébile, du moins pour un pontife, comme Crassus, soucieux de rigoureuse orthodoxie (1).

En revanche la seconde date, 29 Avril, est inexplicable d'après les données du calendrier. Ce n'est pas la fête des *Floralia* du 28 Avril, d'ailleurs d'institution récente, qui a pu la déterminer (2). Et il y avait encore, en plein mois de Mai, des fêtes de Mars qui auraient pu fournir au pontife une date religieuse pour la clôture du *uer sacrum* (3). Enfin le printemps durait trois mois, 91 jours, et ne prenait fin que le 8 mai (4). Pour saisir la raison de son choix, on est donc réduit à penser que Crassus a voulu limiter à deux mois pleins, en chiffres ronds, la durée pendant laquelle la naissance des bêtes était passible du *uer sacrum*. C'était sans doute une concession faite au réel, et aux intérêts légitimes des éleveurs romains. Si la première date, Calendes de Mars, révélait la rigueur de ses exigences religieuses, la seconde, veille des Calendes de Mai, trahissait une tendance compensatrice d'accommodement avec le ciel.

Mais il y a autre chose : s'il tente de se représenter, dans leur vérité concrète, les conséquences de cette définition, l'historien ne pourra, quoi qu'il en ait, se refuser à une étrange constatation. C'est un fait bien établi depuis longtemps par les spécialistes de la chronologie romaine que le désaccord sans cesse renouvelé, avant la réforme du calendrier par César, entre l'année solaire et une année civile de 355 jours, dont l'avance était compensée, d'ailleurs imparfaitement, par l'insertion périodique de mois complémentaires. Les pontifes, chargés des intercalations, s'en acquittaient très mal, soit par négligence, soit de propos délibéré et selon les besoins de leur politique (5). Ainsi il devait arriver, comme dit Suétone, que les fêtes des moissons ne tombassent plus en été ni celles des vendanges en automne (6). Le désordre se manifestait d'une façon d'autant plus sensible après de graves crises nationales comme la seconde

(1) Rien ne l'eût empêché de transférer aux Ides de Mars, *Feriae Ioui*, le début du *uer sacrum*.

(2) Sur les *Floralia*, instituées en 238, WISSOWA, *ibid.*, p. 197.

(3) WISSOWA, *ibid.*, p. 146 : *Natalis* du temple de Mars Invictus, le 14 mai.

(4) VARR., *R.R.*, I, 28, 1 sq.

(5) CENSORIN., 20, 7.

(6) SUÉT., *Caes.*, 40, 1.

guerre punique (1). Il était donc inévitable qu'à l'époque qui nous occupe, les mois « fussent jetés en dehors de leurs saisons respectives » (2).

C'est ce que confirment, en effet, plusieurs observations qui, attestant le décalage entre le calendrier officiel et le calendrier naturel, permettent aussi de le mesurer approximativement. En 190, lors des Jeux Apollinaires, une éclipse se produisit, que Tite-Live date du 11 juillet (3) et que les astronomes modernes reportent au 14 Mars julien (4). Dès l'année précédente, 191, il semble qu'on eût commencé à remédier au mal, car c'est à l'un des consuls de cette année-là, M' Acilius Glabrio, que l'on attribuait la création — entendez la réforme ou la remise en vigueur — de l'intercalation (5). Et de fait Tite-Live enregistre en 189 l'insertion d'un mois intercalaire (6). Cinq ans plus tôt, en 194, on devait être encore en plein gâchis. La preuve en est que Caton, bien qu'il fût entré en charge, comme consul, le 15 Mars 195, eut le temps, malgré ses occupations romaines et de longs préparatifs, d'arriver dans sa province d'Espagne au début du printemps. On évalue à trois mois l'avance que présentait alors l'année civile les saisons (7). Appliquant ce calcul à 194, nous en concluons que les deux mois de Mars et d'Avril dans les limites desquels se trouvait définitivement placé le *uer sacrum* correspondaient à la période qui, au soleil, va du début de Décembre à la fin de Janvier (8).

(1) FIGANIOL, *Conq. rom.*, p. 466.

(2) RUELLE dans *Dict. Ant.*, I, 2, p. 833, s. v. *Calendarium*.

(3) LIV., XXXVII, 4, 4 : *Ludis Apollinaribus a. d. V Id. Quintil.*

(4) GINZEL, *Finsternisskanon*, p. 1130, ap. MATZAT, *Röm. Zeitrechn.*, p. 200.

(5) MACR., *Sat.* I, 13, 21 ; MOMMSEN, *Röm. Chronol.*, p. 40 ; DE SANCTIS, *Stor. d. Rom.*, IV, II, 1, p. 356 et n. 1039.

(6) LIV., XXXVII, 59, 1.

(7) FRACCARO, *Stud. stor.*, III, p. 194 ; DE SANCTIS, *Stor. d. Rom.*, IV, I, p. 388 : *Con un avanzo di circa tre mesi nel calendario Romano, si conciliano assai bene le notizie intorno al consolato di Catone*. On ne voit pas pourquoi KIENAST (*Cato der Zensor*, p. 44), porte, en se référant à DE SANCTIS, le décalage à 4 mois et demi. L'équivalence (15 Mars = 1^{er} Nov. julien) qu'il propose ne modifierait d'ailleurs pas sensiblement nos conclusions.

(8) MOMMSEN (*Röm. Chronol.*, p. 67, n. 94), avait très bien perçu, sans en tirer les conséquences, la situation paradoxale du *uer sacrum* dans l'année 194. A propos des Calendes de Mars et de la veille des Calendes de Mai, il écrivait : *Freilich fielen diese Kalendermonate damals, in der Zeit der Verwirrung, sicher nicht in den Frühling*.

On ne croira pas que les Romains, quand ils y avaient intérêt, fussent incapables de corriger les erreurs ou les artifices de leur calendrier. Témoin Caton, qui savait très bien en tenir compte dans ses contrats de louage : quand il cédait l'usufruit d'un troupeau de moutons, il spécifiait que l'on compterait comme en faisant partie tout agneau ayant vécu un jour et une nuit, et que l'usufruit expirerait aux Calendes de Juin, ou aux Calendes de Mai s'il y avait eu un mois intercalaire (1). Il faut donc admettre que P. Licinius n'était pas inconscient des avantages de son calcul, lorsque, par son scrupuleux attachement à la lettre du droit canon, il réussissait ce tour de force de transformer son printemps sacré en un hiver sacré aussi peu onéreux que possible.

Il n'est que de lire, en effet, les traités de zootechnie modernes (2) et les ouvrages des agronomes anciens : Varron, Columelle et Pline insistent tous pour que les éleveurs règlent la saillie des femelles, d'après la durée de la gestation, de façon que les naissances aient lieu au moment le plus favorable, et « profitent de la poussée végétative du printemps » (3) : c'était, pour les bovins, à partir du lever vespéral du Dauphin, 10 Juin, pendant un peu plus de quarante jours, soit jusqu'après le 20 Juillet (4) : les veaux naîtront donc, dix mois après, du 10 Avril au 20 Mai. Les porcs doivent être conçus, entre le Favonius et l'équinoxe du printemps, du 7 Février au 24 Mars (5). Les chevreaux, conçus avant Décembre, naîtront quatre mois après, « lorsque les arbrisseaux commenceront à bourgeonner, et que les forêts se couvriront de feuilles nouvelles (6). Pour les ovins, les choses sont assurément moins nettes : on distinguait deux époques d'agnelage, le printemps et l'automne, et certains

(1) CAT., *Agr.*, 150 : *Kal. Iun. emptor fructu decedat. Si interkalatum erit, Kal. Maiis.*

(2) P. DIFFLOTH, *Zootechnie générale. Élev. et exploit. des animaux domest.*, 1914.

(3) ID., *ibid.*, p. 408, à propos des caprins. Même remarque pour les porcins. Pour les bovins, l'auteur remarque que le souci d'avoir du lait en toute saison a amené un changement dans les méthodes de reproduction, mais que les anciens pratiquaient les vélages de printemps. Pour les ovins, il y a de nos jours trois saisons de lutte.

(4) VARR., *R.R.*, II, 5, 13 ; COL., *R.R.*, VI, 24 ; PL. *N.H.*, VIII, 177. Ce dernier confond le lever matinal et le lever vespéral du Dauphin (Cf. KEIL, *Comment.*, in *Varr. R. R.*, p. 179).

(5) VARR., *R.R.*, II, 1, 18 ; 4, 7 ; COL., *R.R.*, VII, 9 ; PL., *N.H.*, 205.

(6) VARR. *R.R.*, II, 3, 8 ; COL., *R.R.*, VII, 6 ; PL., *N.H.*, VIII, 200.

même préféraient les agneaux qui naissaient à la fin de l'automne, « lorsque l'air est encore tempéré et que l'herbe, renouvelée par les premières pluies, commence à sortir de terre » (1). Mais Varron déconseillait en tout cas les saillies après le coucher de l'Aigle, c'est-à-dire le 22 Juillet, qui impliquaient des naissances après la fin de Novembre, bien que les agneaux fussent les seuls animaux susceptibles de naître utilement au moment de la *bruma* (2), au solstice d'hiver, 24 Décembre. En somme le *uer sacrum* dont Crassus avait donné une définition aussi orthodoxe qu'économique n'obligerait les éleveurs, si leurs étables étaient disciplinées, à sacrifier, en mettant les choses au pire, qu'un certain nombre d'agneaux, ceux qui, conçus trop tard, étaient *uegrandes et imbecilli* (3), ceux qui, nés après le terme, étaient appelés *chordi* (4), quelques cochons rachitiques, *exiles* (5), et pas un seul veau. Il semble que dans ces conditions le *uer sacrum* ait été *recte factum*, car, pendant les onze ans que devait encore durer le souverain pontificat de Crassus, il ne semble pas avoir jugé nécessaire de le faire recommencer.

Il y a dans toute cette affaire, que Tite-Live nous raconte sans penser à mal, des invitations à l'irrévérence qui auraient pu inspirer un conte à Voltaire. Les conflits de la dévotion et de l'intérêt ont toujours, pour le profane, quelque chose de comique. Nous ne croyons plus à Jupiter, et les efforts plus ou moins sincères des pontifes, pour s'acquitter aux moindres frais de leur lourde dette, nous amusent comme les protestations d'un créancier insolvable et retors. Mais ne nous y trompons pas : ce long marchandage a l'accent authentique de la religion romaine, ou du moins d'une certaine tendance, bien connue, de la religion romaine, celle qui prétendait assurer à ses fidèles le bénéfice de la *pax deorum* par l'observation minutieuse, aux dépens de l'esprit parfois, des formes juridiques, et qui engageait ainsi les rapports de l'homme et de la divinité sur le terrain de la chicane (6). On se rappellera, dans le

(1) VARR., *R.R.*, II, 2, 13 ; COL., *R.R.*, VII ; PL., *N.H.*, VIII, 187.

(2) PL., *N.H.*, VIII, 187.

(3) VARR., *R.R.*, II, 2, 13 : *quae postea concipiuntur* (après le coucher de l'Aigle) *fiunt uegrandes atque imbecillae*.

(4) VARR., II, 1, 19.

(5) VARR., *R.R.*, II, 4, 13 : *porci, qui nati hieme, fiunt exiles*.

(6) On trouvera une interprétation originale de cet aspect de la *fides Romana* dans le livre récent de SCHILLING, *La religion rom. de Vénus*, 1954, p. 57 sq.

même sens, le dialogue de Jupiter et de roi Numa sur la conjuration des foudres (1). « Tranche une tête, dit Jupiter. — Nous obéirons, répond Numa : nous trancherons une tête d'oignon de mon jardin. — Non, une tête d'homme, insiste Jupiter. — Les cheveux, rétorque Numa. — Non, un être vivant. — Alors des poissons ». Le dieu rit, et s'avoue vaincu. C'est ainsi, de substitution en substitution, que les victimes furent de plus en plus remplacées par des simulacres, les animaux eux-mêmes par des modèles en pain ou en cire (2), et que de vieux rites cruels s'humanisèrent, non sans toutefois que la conscience romaine s'étonnât de ce qui, en quelque mesure, lui paraissait une violation du *ius diuinum*.

L'intérêt du *uer sacrum* romain est dans son anachronisme : fragment de préhistoire encastré dans l'histoire, mythe soumis aux lois du réel, il ne pouvait, dans cette épreuve, que se désagréger finalement sous de pieux mensonges. Et d'ailleurs avait-il quelque part été pratiqué dans sa rigueur ? Il dut y avoir toujours des Caton et des Crassus, dès les origines, chez les peuples éleveurs des montagnes sabines, et le *uer sacrum* n'a peut-être jamais eu d'autre existence que rétrospective et légendaire.

(1) Ov., *Fast.*, III, 339 sq. ; PLUT., *Numa*, 15, 14 ; ARN., *ad Nat.*, V, 1 ; cf. THULIN, *Die etr. Disciplin.*, I, p. 99.

(2) SERV., *Ad Aen.*, II, 116 ; cf. GRENIER, *Le génie rom.*, p. 119 sq.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 5 |
| I. Un <i>Ver sacrum</i> étrusque? Les origines du <i>lucus Feroniae</i> | 11 |
| II. Apollon chez les Osques, et le <i>Ver sacrum</i> des Mamertins | 20 |
| III. Le <i>Ver sacrum</i> romain de 217 | 36 |

UNIVERSITAT AUTÒNOMA
DE BARCELONA
FACULTAT DE LLETRES

R. 176 . 049

D 398 / 57

398.2(37) Hcv

COLLECTION LATOMUS

61, Avenue Laure, BRUXELLES (BERCHEM)

- Vol. I. — **Aeneas Silvius Piccolomini, Chrysis**, comédie latine inédite, texte établi par André BOUTEMY (1939), 52 pp. in-8° . . . 50 F.
- Vol. II. — **Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont** (1949), x-392 pp. in-8°, 1 frontispice et 26 planches . . . 450 F.
Exemplaire de luxe sur featherweight . . . 600 F.
- Vol. III. — Fernand BENOIT, **Les mythes de l'outre-tombe. Le cavalier à l'anguipède et l'écuyère Épona** (1950), 100 pp. in-8°, 23 figures et 10 planches . . . 150 F.
- Vol. IV. — **Sancti Eusebii Hieronymi epistulas selectas** edidit Carolus FAVEZ (1950), XII-104 pp. in-8° . . . 150 F.
- Vol. V. — **Latomus, Deux discours inauguraux** avec introd., traduct. et notes par Louis BAKELANTS (1951), 64 pp. in-8° . . . 70 F.
- Vol. VI. — J. M. C. TOYNBEE, **Some Notes on Artists in the Roman World** (1951), 60 pp. in-8° . . . 80 F.
- Vol. VII. — **Horace, Art poétique**, édition et traduction de Léon HERRMANN (1951), 48 pp. in-8° . . . 60 F.
- Vol. VIII. — **Érasme, Dulce bellum inexpertis**, texte éd. et tr. par Yv. REMY et R. DUNIL-MARQUEBREUCQ (1953), 112 pp. in-8° . . . 150 F.
- Vol. IX. — W. DEONNA, **Le symbolisme de l'acrobatie antique** (1953), 148 pp. in-8°, 127 figures . . . 175 F.
- Vol. X. — **Virgile, Bucoliques**, édition et traduction de Léon HERRMANN (1952), 68 pp. in-8° . . . 75 F.
- Vol. XI. — G. M. A. HANFMANN, **Observations on Roman Portraiture** (1953), 56 pp. in-8°, 3 planches . . . 75 F.
- Vol. XII. — Pierre GRIMAL, **Les intentions de Properce et la composition du livre IV des « Élégies »** (1953), 56 pp. in-8° . . . 70 F.
- Vol. XIII. — F. VAES et J. MERTENS, **La céramique gallo-romaine (terre sigillée) d'Elewijt** (1953), 56 pp. in-8°, 12 pll. . . 75 F.
- Vol. XIV. — **Horace, Épodes**, édition et traduction de Léon HERRMANN (1953), 76 pp. in-8° . . . 85 F.
- Vol. XV. — **Accessus ad auctores**, édition critique par R. B. C. HUYGENS (1954), 48 pp. in-8°, 1 pl. . . . 60 F.
- Vol. XVI. — S. J. DE LAET, **L'archéologie et ses problèmes** (1954), 156 pp. in-8°, 3 figures et 12 planches . . . 200 F.
- Vol. XVII. — **Conrad de Hirsau, Dialogus super auctores**, éd. crit. par R. B. C. HUYGENS (1955), 72 pp. in-8° . . . 90 F.
- Vol. XVIII. — W. DEONNA, **Deux études de symbolisme religieux. La légende de Pero et de Micon et l'allaitement symbolique. L'aigle et le bijou, à propos du collier d'Harmonie décrit par Nonnos** (1955), 124 pp. in-8°, 10 pll., 25 figg. . . . 175 F.
- Vol. XIX. — T. Calpurnii Siculi de laude Pisonis et Bucolica et M. Annaei Lucani de laude Caesaris, **Einsidlensia quae dicuntur carmina**, éd., trad. et comm. par Raoul VERDIÈRE (1954), 304 pp. in-8°, 5 pll. . . . 350 F.
- Vol. XX. — G. M. A. RICHTER, **Greek Portraits. A Study on their Development** (1955), 52 pp. in-8°, 10 pll., 36 figg. . . . 80 F.

COLLECTION LATOMUS

61, Avenue Laure, BRUXELLES (BERCHEM)

(Voir la page précédente)

VIENNENT DE PARAÎTRE :

- Vol. XXI. - W. DEONNA, **De Téléphore au moine bourru. Dieux, génies et démons encapuchonnés** (1955), 168 pp. in-8°, 50 figg.
250 F.
- Vol. XXII. - **Douze poèmes d'exil de Sénèque et vingt-quatre poèmes de Pétrone** regroupés et traduits par L. HERRMANN (1955), 140 pp. in-8° 225 F.
- Vol. XXIII. - **Hommages à Max Niedermann** (1956), 352 pp. in-8° 525 F.
- Vol. XXIV. - Ph. DE SCHAETZEN, **Index des terminaisons des marques de potiers gallo-romains sur terra sigillata** (1956), 80 pp. in-8° 110 F.
- Vol. XXV. - G. DUMÉZIL, **Déeses latines et mythes védiques** (1956), 80 pp. in-8° 200 F.
- Vol. XXVI. - J. HEURGON, **Trois études sur le « Ver sacrum »** (1957), 52 pp. in-8° 80 F.
-

HORS SÉRIE :

- Études horatiennes**, recueil publié à l'occasion du bimillénaire d'Horace (1937), 268 pp. in-8° 150 F.
-

SOUS PRESSE :

Hommages à Waldemar Deonna.

Les deux livres de Catulle regroupés et traduits par L. HERRMANN.

W. DEONNA et M. RENARD, **Croyances et superstitions de table dans le monde antique.**

Favonii Eulogii Disputatio de Somnio Scipionis, éditée et traduite par R. E. VAN WEDDINGEN.

W. DEONNA, **La Niké de Paeonios de Mendé et le triangle sacré.**

LATOMUS, Revue d'études latines :

| | |
|------------------------------|---------------|
| Année en cours | Belgique : 20 |
| | Étranger : 25 |
| Années antérieures | |